



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLO

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX

### Annexe 2 à la Convention financière 2022 RECUEIL DE FICHES-ACTIONS 2022

« Fiches rédigées à partir des informations des dossiers de demande de subvention DETR 2022 – documents transmis par les services de l'Etat dans le cadre de l'actualisation de la convention financière 2022 du CRTE »



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

1. CRTE 2022 Agonac Modernisation de l'éclairage
2. CRTE 2022 Annesse et Beaulieu Rénovation énergétique
3. CRTE 2022 Annesse et Beaulieu Liaison douce
5. CRTE 2022 Antonne et Trigonant Sécurisation du stade de foot
6. CRTE 2022 Antonne et Trigonant Modernisation de l'éclairage public
8. CRTE 2022 BEA Salle des fêtes du Change
9. CRTE 2022 BEA Aménagement du bourg de St Antoine
10. CRTE 2022 BIM Aménagement du bourg d'Atur - SMDC
11. CRTE 2022 BIM Ecole de St Laurent
13. CRTE 2022 BIM Chapiteau du cirque Lamoura
23. CRTE 2022 Chalagnac Rénovation énergétique
24. CRTE 2022 Champcevinel Projet de voie verte
25. CRTE 2022 Chancelade Rénovation de l'éclairage des courts de tennis
26. CRTE 2022 Chancelade Voies douces
27. CRTE 2022 Chancelade Création de toilettes publiques au centre culturel
28. CRTE 2022 Château L'Evêque Extension du cimetière
29. CRTE 2022 Château L'Evêque Modernisation de l'éclairage public
30. CRTE 2022 Coulounieix Chamiers Programme éradication des luminaires boules
32. CRTE 2022 Eglise Neuve de Vergt Modernisation de l'éclairage public
33. CRTE 2022 Escoire Modernisation de l'éclairage public
35. CRTE 2022 Fouleix Création de logements
36. CRTE 2022 Grun Bordas Liaison cyclable
37. CRTE 2022 Grun Bordas Rénovation du multiple rural
38. CRTE 2022 La Chapelle Gonaguet Modernisation de l'éclairage public
40. CRTE 2022 Lacropte Aménagement d'une boulangerie
41. CRTE 2022 Marsac Extension de la Banque Alimentaire
42. CRTE 2022 Marsac Création d'un ponton nautique
43. CRTE 2022 Mensignac Rénovation énergétique de l'école
44. CRTE 2022 Paunat Rénovation énergétique des logements
45. CRTE 2022 Périgueux Modernisation de l'éclairage public
46. CRTE 2022 Périgueux Action Cœur de Ville
47. CRTE 2022 Périgueux Rénovation du gymnase Bertran de Born
48. CRTE 2022 Périgueux Sécurisation du secteur sauvegardé
49. CRTE 2022 Périgueux Ada'p - programme d'accessibilité
50. CRTE 2022 Razac Modernisation de l'éclairage public
51. CRTE 2022 St Crèpin d'Auberoche Création d'une plaine écologique de loisirs
52. CRTE 2022 St Mayme de Pereyrol Extension du cimetière
54. CRTE 2022 St Michel de Villadeix Création d'une halle paysanne
55. CRTE 2022 St Pierre de Chignac Aménagements de 2 logements
58. CRTE 2022 Sanilhac Modernisation de l'éclairage public
60. CRTE 2022 Sanilhac Rénovation énergétique du groupe scolaire des Cébrades
62. CRTE 2022 Sarliac Réaménagement de la Protection Civile
63. CRTE 2022 Savignac les Eglises Aménagement du bourg Tranche 4
65. CRTE 2022 Savignac les Eglises Rénovation énergétique de la mairie
66. CRTE 2022 Sorges et Ligueux Création de deux cabinets médicaux
71. CRTE 2022 Trélissac Modernisation de l'éclairage public
72. CRTE 2022 Trélissac Aménagement de la place des Garennes
74. CRTE 2022 Val de Louyre et Caudeau Aménagements des ruelles
79. CRTE 2022 Vergt Modernisation de l'éclairage public
80. CRTE 2022 Vergt Réfection de la toiture de l'église
81. CRTE 2022 Vergt Création d'un espace de loisirs

CRTE 2022 CAGP ALSH d'Atur

CRTE 2022 CAGP Passerelle de Trélissac

CRTE 2022 CAGP Espace de biodiversité QA

CRTE 2022 CAGP Abords de la Halte TER de Marsac

CRTE 2022 CAGP Voie Verte de Sanilhac

CRTE 2022 CAGP Voie Verte EPICENTRE

CRTE 2022 CAGP Plateforme logistique de mobilité

CRTE 2022 CAGP Requalification de l'Ilot St Gervais



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLO

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Modernisation de l'éclairage public - AGONAC

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>
Action n°	782
Maître d'ouvrage	<b>La commune de Agonac</b>
Maître d'œuvre	La commune et le SDE 24
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b> Afin de moderniser et de bénéficier d'un éclairage public respectueux de l'environnement, tant en consommation d'énergie qu'en respect de l'environnement, il est nécessaire de remplacer le parc vétuste d'éclairage avec des ampoules aux sodiums par une solution technique plus moderne d'éclairage à Leds.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b> Ces travaux vont permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de renouveler et de moderniser un parc vétuste d'éclairage (80%),</li><li>• de réduire la consommation énergétique,</li><li>• d'effectuer des économies financières non négligeables pour une petite commune rurale,</li><li>• d'adapter plus facilement la modularité des zones à éclairer en permettant une variation de la puissance en fonction des besoins,</li><li>• de réduire les frais d'entretien du parc d'éclairage,</li></ul> <p>de créer des zones sombres permettant aux animaux nocturnes de développer leurs habitats.</p>
Partenaires	Convention de modernisation du parc d'éclairage public signée avec le SDE 24 en 2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>			<b>Montant HT</b>
Travaux			21 840€	
<b>Total</b>			21 840€	
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
Etat		4 160€	DETR 2022 - 20%	obtenue
SDE 24		7 644€	35%	obtenue
Autofinancement		10 036€		
<b>Total</b>		21 840€		
Le projet étant phasé sur plusieurs années, tous les ans il y aura une demande de DETR et de financement du SDE dans le cadre de la convention signé avec eux.				
Calendrier	Le calendrier est défini par tranche. La 1ere tranche sera en 2022 puis 2023 et 2024.			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Consommation électrique</li><li>➤ Réduction de la facture</li></ul>			



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet Rénovation Energétique et Adaptation Climatique des bâtiments communaux : Mairie et bibliothèque Annesse et Beaulieu

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>8. Réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire</b>
Action n°	565
Maître d'ouvrage	Commune d'Annesse-et-Beaulieu
Maître d'œuvre	Consultation pour choix de la maîtrise d'œuvre lancée en février 2022
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b> La commune souhaite améliorer la performance énergétique et environnementale de l'ensemble du bâtiment de la mairie (bibliothèque inclus). La pérennité de l'ouvrage sera préservée par des choix techniques adaptés à la typologie du bâti ancien.</p> <p>La Commune a fait appel aux services du SDE 24 pour réaliser un audit du bâtiment de la mairie et de la bibliothèque située sous la terrasse de la mairie. Les conclusions du rapport mettent en évidence un bâtiment peu performant et présentent les grandes orientations possibles pour améliorer la performance du bâtiment. La Commune a ensuite sollicité les services de l'ATD pour réaliser l'étude technique de faisabilité du projet avec une compétence affirmée de conseil en énergie et écoconception pour concevoir le cahier des charges de consultation de la maîtrise d'œuvre du projet et se faire accompagner dans la phase de consultation et de choix des entreprises qualifiées par la suite.</p> <p><b>Etat des lieux :</b> Le bâtiment de la mairie est de type bâti ancien datant d'avant 1948, construit en moellon de calcaire et est disposé en 2 niveaux, un rez-de-chaussée et un étage. Un sous-sol partiel est situé sous l'espace « entrée » du rez-de-chaussée ». Le bâtiment développe une surface utile totale de 392 m<sup>2</sup>. Les murs du rez-de-chaussée sont doublés d'un parement en plaque de plâtre derrière un vide dépourvu d'isolant. Le bâtiment ne dispose pas de protections solaires. Le confort d'été est évoqué comme un besoin important. Les menuiseries sont en double vitrage non performant en matériau PVC ou Aluminium, d'autres sont en simple vitrage bois. Le système de ventilation est composé d'un groupe extracteur localisé au grenier. Une installation en gaine métallique est apparente à l'étage et répartie dans le bâtiment alimentant les pièces au niveau de RDC.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>Devant le bâtiment de la mairie, il est aménagé la toiture terrasse au-dessus plancher haut de la bibliothèque. Elle est revêtue de dalles de terrasse en béton désactivé. Dans la continuité de cette toiture terrasse, une grande terrasse est recouverte de gravillons roulés. Tous ces revêtements minéraux génèrent un îlot de chaleur en période estivale.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p><b>Projet :</b></p> <p>Le projet consiste à une opération de rénovation globale et performante en deux phases de travaux.</p> <p>Les objectifs de l'opération sont :</p> <p>1/ Le maximum de réduction de la consommation énergétique en adéquation avec les qualités hygrothermiques du bâti ancien,</p> <p>2/ L'amélioration du confort d'été comme d'hiver,</p> <p>3/ La préservation de la santé des occupants,</p> <p>4/ L'amélioration des performances environnementales,</p> <p>5/ La performance économique en coût global intégrant la maîtrise des coûts d'exploitation.</p>																								
Partenaires	- SDE 24 & ATD 24																								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="557 1057 997 1091">Postes de dépenses</th><th data-bbox="997 1057 1432 1091">Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="557 1091 997 1163">Etudes / honoraires de maîtrise d'œuvre</td><td data-bbox="997 1091 1432 1163">35 770,24 €</td></tr> <tr> <td data-bbox="557 1163 997 1197">Travaux</td><td data-bbox="997 1163 1432 1197">250 149,90 €</td></tr> <tr> <td data-bbox="557 1197 997 1230"><b>Total</b></td><td data-bbox="997 1197 1432 1230"><b>285 920,14 €</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Etudes / honoraires de maîtrise d'œuvre	35 770,24 €	Travaux	250 149,90 €	<b>Total</b>	<b>285 920,14 €</b>																
Postes de dépenses	Montant HT																								
Etudes / honoraires de maîtrise d'œuvre	35 770,24 €																								
Travaux	250 149,90 €																								
<b>Total</b>	<b>285 920,14 €</b>																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="557 1282 774 1316">Financement</th><th data-bbox="774 1282 954 1316">Montant</th><th data-bbox="954 1282 1235 1354">Dispositif financier mobilisé</th><th data-bbox="1235 1282 1432 1316">Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="557 1354 774 1388">DET R</td><td data-bbox="774 1354 954 1388">85 776,04 €</td><td data-bbox="954 1354 1235 1388">DET R 2022 (30%)</td><td data-bbox="1235 1354 1432 1388">Obtenue</td></tr> <tr> <td data-bbox="557 1388 774 1421">Département</td><td data-bbox="774 1388 954 1421">71 480,03 €</td><td data-bbox="954 1388 1235 1421"></td><td data-bbox="1235 1388 1432 1421">Sollicité</td></tr> <tr> <td data-bbox="557 1421 774 1455">Fonds européens</td><td data-bbox="774 1421 954 1455">42 888,02 €</td><td data-bbox="954 1421 1235 1455"></td><td data-bbox="1235 1421 1432 1455">Sollicité</td></tr> <tr> <td data-bbox="557 1455 774 1489">Autofinancement</td><td data-bbox="774 1455 954 1489">85 776,05 €</td><td data-bbox="954 1455 1235 1489"></td><td data-bbox="1235 1455 1432 1489"></td></tr> <tr> <td data-bbox="557 1489 774 1522"><b>Total</b></td><td data-bbox="774 1489 954 1522"><b>285 920,14 €</b></td><td data-bbox="954 1489 1235 1522"></td><td data-bbox="1235 1489 1432 1522"></td></tr> </tbody> </table>	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	DET R	85 776,04 €	DET R 2022 (30%)	Obtenue	Département	71 480,03 €		Sollicité	Fonds européens	42 888,02 €		Sollicité	Autofinancement	85 776,05 €			<b>Total</b>	<b>285 920,14 €</b>		
Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																						
DET R	85 776,04 €	DET R 2022 (30%)	Obtenue																						
Département	71 480,03 €		Sollicité																						
Fonds européens	42 888,02 €		Sollicité																						
Autofinancement	85 776,05 €																								
<b>Total</b>	<b>285 920,14 €</b>																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude faisabilité finalisée en décembre 2022</li> <li>Dépôt du projet DETR : janvier 2022</li> <li>Consultation pour maîtrise d'œuvre : février 2022</li> <li>Début des travaux prévus : octobre 2022</li> <li>Prévisionnel de fin de travaux : novembre 2023</li> </ul>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la consommation électrique et de l'énergie consommée par le futur système de chauffage.</li> <li>Amélioration du confort d'été (températures intérieures) pour les usagers du bâtiment</li> <li>Amélioration de la qualité de l'air intérieur et de la performance du système d'aération (santé-Bâtiment).</li> <li>Satisfaction d'usage des locaux par les utilisateurs sur les critères thermiques et de santé.</li> </ul>																								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet Etude et création voies douces cyclables du pôle sportif (stade) à la route des Clèdes sur Annesse et Beaulieu

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>2. Développer les mobilités douces</b>
Action n°	257
Maître d'ouvrage	Mairie d'Annesse et Beaulieu
Maître d'œuvre	Mairie d'Annesse et Beaulieu
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>La RD 3 est un axe très circulé au Sud-Ouest de l'agglomération de Périgueux, à hauteur de Gravelle, le trafic atteint 6200 véhicules par jour, dont un trafic poids-lourds important.</p> <p>Les habitants des hameaux desservis par la route des Clèdes n'ont pas le choix de cheminer sur l'accotement enherbé non aménagé de la RD n° 3 pour rejoindre le bourg de Gravelle, bourg centre regroupant les services de la commune. Ils se sont donc exprimé par voie de pétition (343 signataires) afin que soit envisagé un programme de sécurisation des parcours le long de la départementale.</p> <p>La Commune a fait appel aux services de l'ATD 24 (Agence Technique Départementale) pour réaliser une étude de faisabilité.</p> <p>Il est apparu nécessaire d'envisager la création d'une liaison douce d'environ 200 à 250 mètres entre la route des Clèdes et le bourg de Gravelle, le long de la D3. Cette liaison douce débloquerait la possibilité de se rendre au bourg à vélo pour un peu plus d'un tiers des habitants de la commune en toute sécurité, de faire le lien avec la vélo-route de la Vallée de l'Isle par le bourg et enfin de se rendre à la Gare de Razac-sur-l'Isle en vélo par des pistes cyclables existantes. Il faciliterait aussi le lien cyclable vers l'ouest de la Vallée de l'Isle et Saint-Astier pour les habitants de la Chapelle-Gonaguet en empruntant la route des Clèdes.</p> <p>Les études préalables ont aussi permis d'évaluer les contraintes qui pèsent sur le projet en matière de conformité aux exigences en matière d'itinérance douce, de solutions techniques pour la réalisation de la voie, de gestion des talus, etc. dans une approche environnementale et de durabilité qui ont guidé le projet.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>C'est au bourg de Gravelle que sont concentrés l'ensemble des services publics de la commune (mairie, école, plaine des sports), mais également les commerces de proximité.</p> <p>Depuis les hameaux de Langlade, des Fieux et de la Croix Charles, les habitants n'ont pas d'autre solution que d'utiliser leur voiture pour se rendre dans le bourg en toute sécurité.</p> <p>Aujourd'hui la commune souhaite aménager une liaison douce entre le bourg au niveau de la plaine des sports et la route des Clèdes qui dessert ces hameaux très urbanisés.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>Cette liaison de 200 ml est un aménagement attendu par les riverains pour rejoindre d'une part le bourg de Gravelle mais aussi la véloroute voie verte de la Vallée de l'Isle et la gare de Razac-sur-l'Isle</p> <p>A terme, la continuité de cet itinéraire est envisagée par la route des Clèdes pour relier la commune de la Chapelle-Gonaguet dans le cadre des itinérances douces à l'échelle du Grand Périgueux.</p> <p>Le large accotement de la RD 3 permet de créer le cheminement doux en toute sécurité par rapport à la chaussée.</p> <p>Le cheminement envisagé présente une largeur de 3ml afin d'être en conformité avec les exigences en matière d'itinérance douce à vélo.</p>																												
Partenaires	La communes et Grand Périgueux/ Groupe de travail partenariaux thématiques																												
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes / honoraires de maîtrise d'œuvre</td><td>14 357,00 €</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>168 900,00 €</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>183 257,00 €</b></td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Etudes / honoraires de maîtrise d'œuvre	14 357,00 €	Travaux	168 900,00 €	<b>Total</b>	<b>183 257,00 €</b>																				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																												
Etudes / honoraires de maîtrise d'œuvre	14 357,00 €																												
Travaux	168 900,00 €																												
<b>Total</b>	<b>183 257,00 €</b>																												
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financement</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>54 977,10€</td><td>DET R (30 %)</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>6 600,00€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Grand Périgueux</td><td>25 000,00€</td><td>Fonds vélo</td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Grand Périgueux</td><td>20 000,00€</td><td>Fonds de mandat</td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>76 679,90€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>183 257,00 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	Etat	54 977,10€	DET R (30 %)	Obtenue	Département	6 600,00€		Sollicité	Grand Périgueux	25 000,00€	Fonds vélo	Sollicité	Grand Périgueux	20 000,00€	Fonds de mandat	Sollicité	Autofinancement	76 679,90€			<b>Total</b>	<b>183 257,00 €</b>		
<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																										
Etat	54 977,10€	DET R (30 %)	Obtenue																										
Département	6 600,00€		Sollicité																										
Grand Périgueux	25 000,00€	Fonds vélo	Sollicité																										
Grand Périgueux	20 000,00€	Fonds de mandat	Sollicité																										
Autofinancement	76 679,90€																												
<b>Total</b>	<b>183 257,00 €</b>																												
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude faisabilité finalisée en décembre 2022</li> <li>Dépôt du projet DETR : janvier 2022</li> <li>Début des travaux prévus : septembre 2022</li> <li>Prévisionnel de fin de travaux : janvier 2023</li> </ul>																												
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquence d'usage du vélo ou des déplacements pédestres pour se rendre au centre bourg ou à la gare de Razac-sur l'Isle depuis les quartiers Est de la commune par rapport à l'état initial quasi nul de ces types de déplacements actuellement</li> <li>Enquête de satisfaction et d'usage auprès des habitants des quartiers Est d'Annesse-et-Beaulieu et des communes voisines potentiellement concernées à terme par cet aménagement.</li> </ul>																												



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### **Aménagement du terrain de football - accès protégé au terrain- mise en place d'une main courante**

<b>AXE</b>	4/ La cohésion sociale et territoriale																								
<b>OBJECTIF</b>	<b>16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs</b>																								
Action n°	645																								
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE D'ANTONNE -ET-TRIGONANT</b>																								
Maître d'œuvre	<b>COMMUNE D'ANTONNE -ET-TRIGONANT</b>																								
Description de l'action	L'opération consiste en la création d'un accès protégé au terrain de football, type tunnel pour sécuriser l'entrée et la sortie des joueurs. Mise en place d'une main courante homologué par la Fédération Française de Football.																								
Partenaires	- Département - Fédération Française de Football.																								
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Postes de dépenses</th> <th style="text-align: right;">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">Travaux</td> <td style="text-align: right;">50.000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;"><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>50.000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	50.000 €	<b>Total</b>	<b>50.000 €</b>																		
Postes de dépenses	Montant HT																								
Travaux	50.000 €																								
<b>Total</b>	<b>50.000 €</b>																								
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Financeur</th> <th style="text-align: left;">Montant</th> <th style="text-align: left;">Dispositif financier mobilisé</th> <th style="text-align: left;">Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">ETAT</td> <td style="text-align: left;">10.000 €</td> <td style="text-align: left;">DET 2022 (20%)</td> <td style="text-align: left;">Obtenue</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">DEPARTEMENT</td> <td style="text-align: left;">15.400 €</td> <td style="text-align: left;">FEC</td> <td style="text-align: left;">En cours</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Fédération Football</td> <td style="text-align: left;">5.000 €</td> <td style="text-align: left;">FAFA</td> <td style="text-align: left;">En cours</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Autofinancement</td> <td style="text-align: left;">19.600 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;"><b>Total</b></td> <td style="text-align: left;"><b>50.000 €</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	ETAT	10.000 €	DET 2022 (20%)	Obtenue	DEPARTEMENT	15.400 €	FEC	En cours	Fédération Football	5.000 €	FAFA	En cours	Autofinancement	19.600 €			<b>Total</b>	<b>50.000 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																						
ETAT	10.000 €	DET 2022 (20%)	Obtenue																						
DEPARTEMENT	15.400 €	FEC	En cours																						
Fédération Football	5.000 €	FAFA	En cours																						
Autofinancement	19.600 €																								
<b>Total</b>	<b>50.000 €</b>																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• JUILLET 2022</li> </ul>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux normes de la FFF.</li> </ul>																								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Modernisation de l'éclairage public - Antonne et Trigonant

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire						
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>						
Action n°	500						
Maître d'ouvrage	<b>Mairie Antonne et Trigonant</b>						
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : SDE 24						
Description de l'action	<p><b>Modernisation du parc d'éclairage public</b></p> <p>Afin de moderniser et de bénéficier d'un éclairage public respectueux de l'environnement, tant en consommation d'énergie qu'en respect de l'environnement, il est nécessaire de remplacer le parc vétuste d'éclairage avec des ampoules aux sodiums par une solution technique plus moderne d'éclairage à Leds.</p> <p>Ces travaux vont permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de renouveler et de moderniser un parc vétuste d'éclairage,</li> <li>• de réduire la consommation énergétique,</li> <li>• d'effectuer des économies financières non négligeables pour une petite commune rurale,</li> <li>• d'adapter plus facilement la modularité des zones à éclairer en permettant une variation de la puissance en fonction des besoins,</li> <li>• de réduire les frais d'entretien du parc d'éclairage,</li> </ul> <p>de créer des zones sombres permettant aux animaux nocturnes de développer leurs habitats.</p>						
Partenaires	Convention de modernisation du parc d'éclairage public signée avec le SDE 24						
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux 2022</td> <td>38248,03€HT</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>38248,03€HT</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux 2022	38248,03€HT	<b>Total</b>	38248,03€HT
Postes de dépenses	Montant HT						
Travaux 2022	38248,03€HT						
<b>Total</b>	38248,03€HT						



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	SDE 24	8750€		
	Etat	7285,40	DET R 2022	Obtenue
	Autofinancement	22212,63 €		
	Total	38248,03€		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan sur 5 ans de renouvellement de l'éclairage public vétuste. A partir de 2022</li></ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consommation électrique</li><li>• Réduction de la facture</li></ul>			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### **Projet - Travaux de rénovation et d'aménagement de la commune déléguée de LE CHANGE**

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire																				
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>																				
Action n°	2																				
Maître d'ouvrage	<b>Commune de BASSILLAC &amp; AUBEROCHE</b>																				
Maître d'œuvre	-																				
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  La commune déléguée de LE CHANGE souhaite réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration de sa salle des fêtes datant des années 1970.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b>  Les travaux prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le remplacement des menuiseries extérieures afin de garantir une meilleure isolation thermique et acoustique,</li> <li>- la rénovation des murs intérieurs,</li> <li>- l'équipement de l'espace de préparation des repas avec du matériel professionnel adapté à l'usage d'une salle des fêtes.</li> </ul>																				
Partenaires	L'école du CHANGE																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Remplacement des menuiseries extérieures</td> <td>9.052 €</td> </tr> <tr> <td>Remplacement du matériel de cuisine</td> <td>12.770 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux de peinture</td> <td>13.568 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>35.390 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Remplacement des menuiseries extérieures	9.052 €	Remplacement du matériel de cuisine	12.770 €	Travaux de peinture	13.568 €	<b>Total</b>	<b>35.390 €</b>										
Postes de dépenses	Montant HT																				
Remplacement des menuiseries extérieures	9.052 €																				
Remplacement du matériel de cuisine	12.770 €																				
Travaux de peinture	13.568 €																				
<b>Total</b>	<b>35.390 €</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>8.847,50 €</td> <td>DETR 2022 (25%)</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>CD 24</td> <td>8.847,50 €</td> <td></td> <td>Demande en cours</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>16.695 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>35.390 €</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	8.847,50 €	DETR 2022 (25%)	Obtenue	CD 24	8.847,50 €		Demande en cours	Autofinancement	16.695 €			<b>Total</b>	<b>35.390 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	8.847,50 €	DETR 2022 (25%)	Obtenue																		
CD 24	8.847,50 €		Demande en cours																		
Autofinancement	16.695 €																				
<b>Total</b>	<b>35.390 €</b>																				
Calendrier	• Mai 2022																				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation des lieux</li><li>• Fréquentation</li><li>• Photos avant après</li></ul>
-----------------------------------	--



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet - Travaux d'aménagement du bourg de la commune déléguee de St ANTOINE d'AUBEROCHE

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</b>
Action n°	709
Maître d'ouvrage	Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE
Maître d'œuvre	-
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>La commune de Bassillac s'est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'aménagement urbain, de revitalisation de son centre bourg et d'amélioration de son cadre de vie.</p> <p>Cette dynamique en plus d'améliorer le quotidien de ses administrés, invitent de nouvelles familles à venir s'installer à Bassillac.</p> <p>La création de la commune nouvelle de BASSILLAC &amp; AUBEROCHE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a renforcé cette attractivité, confirmée par les données récentes de l'INSEE précisant une augmentation de la population communale. Par ailleurs, nous sommes sans cesse sollicités par les familles des communes déléguées pour inscrire leurs enfants dans notre école.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>Suite à la construction en 2009 d'un nouvel ensemble comprenant la mairie et la salle des fêtes, il est nécessaire de poursuivre ses investissements afin de mettre en valeur le caractère ancien du bourg.</p> <p>Pour cela, il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La création de trottoirs,</li><li>- La création d'un réseau d'eaux pluviales</li><li>- La mise en valeur de la place de l'église.</li></ul>
Partenaires	-



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>					
	<b>Postes de dépenses</b>		<b>Montant HT</b>			
Travaux d'aménagement du bourg			140.374 €			
<b>Total</b>			<b>140.374 €</b>			
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>					
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>		
Etat		35.093,50 €	DETR 2022 (25%)	Obtenue		
CD 24		35.093,50 €		Demande en cours		
Autofinancement		70.187,00 €				
<b>Total</b>		<b>140.374,00 €</b>				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Juin 2022</li></ul>					
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photos avant et après.</li><li>• Utilisation</li></ul>					



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Réaménagement des centres bourgs d'Atur et de Sainte Marie de Chignac

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</b>
Action n°	231
Maître d'ouvrage	<b>Commune de BOULAZAC ISLE MANOIRE</b>
Maître d'œuvre	-
Description de l'action	<p>Le 1er janvier 2017 est née la commune nouvelle de Boulazac Isle Manoire réunissant les communes d'Atur, de Boulazac, de Saint Laurent sur Manoire et de Sainte Marie de Chignac. Boulazac Isle Manoire devient la troisième commune la plus peuplée de Dordogne. Cette bonne santé démographique impose à la commune d'investir pour l'avenir à travers ses différents équipements.</p> <p>La ville souhaite ainsi aménager les bourgs d'Atur et de Sainte Marie de Chignac afin de créer une réelle unité d'accès sécurisés entre les différentes structures communales, pour gagner en lisibilité sur l'ensemble des équipements, en apportant confort et convivialité pour les usagers tout en valorisant le patrimoine.</p> <p>Dans cet esprit, il s'agit principalement de développer les formes d'interconnexion propices aux mobilités douces (voies vertes à proximité) ainsi qu'aux déplacements piétons, tout en veillant à favoriser la végétalisation des lieux en faisant la part belle aux espaces verts.</p> <p>L'objectif étant de réimaginer le centre-bourg comme un espace à vivre, à partager entre tous, pour donner plus de place aux habitants, de redynamiser les centres bourgs et de créer une identité collective BOULAZAC ISLE MANOIRE.</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 838 102 € H.T pour le bourg d'Atur et à 550 000€ H.T pour le bourg de Sainte Marie de Chignac.</p> <p>Dans le cadre de ces opérations, il s'agit principalement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir à la fois un aménagement fonctionnel et sécurisé des bourgs tout en créant des espaces durables, écologiques et paysagers de qualité ;</li> <li>- Végétaliser les lieux et apporter des puits de fraîcheur ;</li> <li>- Concevoir des espaces verts écoresponsables ;</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les interconnexions nécessaires au développement des mobilités douces et piétonnes notamment pour favoriser les déplacements via la voie verte.</li> <li>- Rendre les habitants acteurs de la démarche en les intégrant dans un processus de concertation.</li> <li>- Désimperméabiliser les sols au maximum afin de réduire les îlots de chaleur, avec la végétalisation des espaces périurbains.</li> </ul> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une lisibilité retrouvée de l'ensemble des infrastructures communales en apportant confort et convivialité pour les usagers tout en valorisant le patrimoine</li> <li>- La sécurisation de la traversée et des accès piétons et cyclables.</li> <li>- Des déplacements doux encouragés (accès à la future voie verte)</li> </ul>																								
Partenaires	-																								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" data-bbox="557 961 1426 1073"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes /Travaux</td><td>550 000€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>550 000€</td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Etudes /Travaux	550 000€	<b>Total</b>	550 000€																		
Postes de dépenses	Montant HT																								
Etudes /Travaux	550 000€																								
<b>Total</b>	550 000€																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" data-bbox="557 1125 1426 1349"> <thead> <tr> <th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>86 174,25€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>30 000€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Région</td><td>150 000€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>283 825,75€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>550 000€</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	86 174,25€	DET 2022	Obtenue	Département	30 000€		Sollicité	Région	150 000€		Sollicité	Autofinancement	283 825,75€			<b>Total</b>	550 000€		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																						
Etat	86 174,25€	DET 2022	Obtenue																						
Département	30 000€		Sollicité																						
Région	150 000€		Sollicité																						
Autofinancement	283 825,75€																								
<b>Total</b>	550 000€																								
Calendrier	<p><b>Date de début de l'opération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atur : juin 2019</li> <li>- Sainte-Marie de Chignac : mai 2022</li> </ul> <p><b>Date de fin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atur : été 2022</li> <li>- Sainte-Marie de Chignac : mars 2023</li> </ul> <p><b>Etapes du projet :</b></p> <p><u>Atur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démolition des anciens ateliers municipaux d'Atur : 2019</li> <li>- Travaux VRD : Mars / Juillet 2022</li> <li>- Travaux Espaces Verts : Juillet / Août 2022</li> </ul> <p><u>Sainte-Marie de Chignac :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux VRD : Mai / Novembre 2022</li> <li>- Travaux Espaces Verts : Novembre 2022 / Février 2023</li> <li>- Réception travaux : Mars 2023</li> </ul>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressenti des utilisateurs des structures communales</li> <li>• Fréquentation des espaces réaménagés</li> <li>• Réduction des îlots de chaleur</li> </ul>																								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Construction du nouveau groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité</b>
Action n°	14
Maître d'ouvrage	Commune de Boulazac Isle Manoire
Description de l'action	<p>La ville de Boulazac Isle Manoire a fait des établissements scolaires une de ses priorités en termes d'investissement depuis la création de la commune nouvelle. Elle s'attache, à travers la priorité donnée à l'éducation, au sport, et à la culture, à favoriser la réussite de tous les enfants de la commune, <b>considérant que l'acquisition des savoirs passe aussi par le fait d'offrir des lieux d'apprentissage qualitatifs propices au bien-être et à l'épanouissement des enfants.</b></p> <p>Cette politique s'est traduite récemment par la construction du nouveau groupe scolaire Yves Peron relocalisé dans le quartier Lucien Dutard à Boulazac. Projet très ambitieux, HQE et conforme au label BEPOS (bâtiment à énergie positive), il recourt aux matériaux bio-sourcés. Parallèlement, la commune finalise la reconstruction du groupe scolaire d'Atur et engage des études concernant le groupe scolaire Joliot curie.</p> <p>S'agissant du groupe scolaire de Saint-Laurent sur Manoire, il s'agit notamment de poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La mise à niveau et l'harmonisation de l'offre d'équipement scolaire au niveau de la commune nouvelle, à travers des <b>bâtiments qualitatifs et respectueux du bien-être des élèves, usagers, et de leur environnement</b> ;</li><li>- La rationalisation de l'occupation patrimoniale actuelle du groupe scolaire aujourd'hui implanté sur 4 bâtiments éclatés.</li><li>- L'aménagement de la recomposition de l'offre de services du centre-bourg en lien étroit avec les équipements existants (crèche, centre de loisirs, château, etc.).</li></ul> <p>Ce projet comporte bien sûr, et surtout, un <b>volet environnemental et architectural ambitieux</b>. Il s'agira donc de s'engager sur un <b>bâtiment durable, à haute performance environnementale</b>, s'intégrant parfaitement au sein d'un centre bourg aux qualités patrimoniales et architecturales exceptionnelles.</p> <p><b>Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 4 000 000€ HT.</b></p> <p>L'opération s'inscrit dans une <b>démarche qualitative et environnementale</b> forte sur les plans architectural, environnemental, au niveau des coûts d'entretien et de fonctionnement, en termes de performance énergétique, de confort acoustique, thermique et d'éclairage.</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La livraison des nouveaux lieux d'apprentissage qualitatifs propices au bien-être et à l'épanouissement des enfants en juin 2024 pour assurer la rentrée des élèves en septembre 2024</li></ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction des consommations énergétiques</li> <li>- Réalisation de bâtiments qualitatifs et respectueux du bien-être des élèves, usagers, et de leur environnement ;</li> <li>- La rationalisation de l'occupation patrimoniale actuelle du groupe scolaire aujourd'hui implanté sur 4 bâtiments éclatés.</li> <li>- L'optimisation globale de l'offre de services au centre-bourg en lien en cohérence et en complémentarité avec les équipements et services existants</li> <li>- La sécurisation des flux piétons aux abords du nouveau groupe scolaire</li> </ul>																				
Partenaires	-																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Postes de dépenses</th><th style="text-align: right;">Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes /Travaux</td><td style="text-align: right;">1 100 000 €</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td style="text-align: right;"><b>1 100 000 €</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Etudes /Travaux	1 100 000 €	<b>Total</b>	<b>1 100 000 €</b>														
Postes de dépenses	Montant HT																				
Etudes /Travaux	1 100 000 €																				
<b>Total</b>	<b>1 100 000 €</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Financeur</th><th style="text-align: center;">Montant</th><th style="text-align: center;">Dispositif financier mobilisé</th><th style="text-align: center;">Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td style="text-align: center;">250 000€</td><td style="text-align: center;">DET 2022</td><td style="text-align: center;">Obtenue</td></tr> <tr> <td>Région</td><td style="text-align: center;">300 000€</td><td></td><td style="text-align: center;">sollicité</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td style="text-align: center;">550 000€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td style="text-align: center;"><b>1 100 000 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	250 000€	DET 2022	Obtenue	Région	300 000€		sollicité	Autofinancement	550 000€			<b>Total</b>	<b>1 100 000 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	250 000€	DET 2022	Obtenue																		
Région	300 000€		sollicité																		
Autofinancement	550 000€																				
<b>Total</b>	<b>1 100 000 €</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jury de concours : mars / juin 2022</li> <li>Démarrage des études de conception : septembre 2022</li> <li>Démarrage des travaux de construction : juillet 2023</li> <li>Réception et mise en service : rentrée scolaire 2024 / 2025</li> </ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'élèves accueillis</li> <li>Enfants épanouis dans leur école (questionnaire)</li> <li>Parents satisfaits (questionnaire)</li> <li>Consommation énergétique</li> </ul>																				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Construction et aménagement d'un chapiteau école de cirque à Lamoura

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs</b>
Action n°	139
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Boulazac Isle Manoire</b>
Description de l'action	<p>Attachée à la promotion de pratiques culturelles de qualité pour tous, la ville de Boulazac Isle Manoire souhaite construire un chapiteau école des arts du cirque sur la Plaine de Lamoura.</p> <p>La Ville désire ainsi développer, en faveur du plus grand nombre, les arts circassiens, qui par leurs technicités et leurs démarches artistiques permettent l'épanouissement des jeunes, l'apprentissage de valeurs sportives, artistiques et culturelles telles que le dépassement de soi, la confiance et le travail en équipe.</p> <p>Par sa présence sur le site de la plaine de Lamoura, qui accueille également la nouvelle structure du Pôle National Cirque de Boulazac, le Cube Cirque, la ville souhaite compléter son projet « Village du Cirque ». Cet équipement de grande qualité permettra de promouvoir les arts du cirque en direction des jeunes de la ville, mais aussi de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux - 105.000 habitants, et du département.</p> <p><b>Le chapiteau école apparaît là comme facteur de rayonnement de la politique culturelle innovante de la ville sur tout le territoire du département, et au-delà.</b></p> <p>L'école des arts du cirque, en tant qu'équipement de la ville de Boulazac Isle Manoire, aura pour première vocation la formation amateur et la mise en place d'ateliers de découverte aux arts du cirque, mais elle pourra aussi accueillir d'autres manifestations.</p> <p>Cette école qui complète l'offre existante et renforce la ville comme Pôle National des Arts du Cirque, se retrouve victime de son succès et doit ralentir sa croissance (plus d'inscriptions, pas de représentations possibles sous l'espace chapiteau...).</p> <p>L'emplacement actuel du chapiteau école serait susceptible d'accueillir une structure plus importante permettant d'ouvrir la pratique de l'art circassien à beaucoup plus d'enfants, de développer de nouveaux agrès et d'améliorer le confort de tous (sanitaires sur place, chauffage, zone de stockage, éclairage périphérique...).</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 400 000 € H.T.</p>



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>Dans le cadre de cette opération, il s'agit principalement de favoriser l'engagement citoyen et la cohésion territoriale en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développant des projets d'action et d'éducation artistique innovants, intégrant la participation active des habitants et jeunes habitants, notamment au sein des quartiers prioritaires.</li><li>- Développant les pratiques amateurs arts du cirque en lien avec le Pôle National Cirque.</li><li>- Renforçant le rayonnement de la politique culturelle innovante de la ville sur le territoire.</li></ul> <p>Par ailleurs le concept léger permet d'éviter l'artificialisation des sols et de préserver et renforcer la qualité environnementale de la plaine enherbée.</p>																				
Partenaires																					
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"><thead><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Travaux</td><td>400 000€</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>400 000€</b></td></tr></tbody></table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	400 000€	<b>Total</b>	<b>400 000€</b>														
Postes de dépenses	Montant HT																				
Travaux	400 000€																				
<b>Total</b>	<b>400 000€</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"><thead><tr><th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr></thead><tbody><tr><td>Etat</td><td>100 000€</td><td>FNADT</td><td>Obtenue</td></tr><tr><td>Région</td><td>140 000€</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>160 000€</td><td></td><td></td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>400 000€</b></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	100 000€	FNADT	Obtenue	Région	140 000€			Autofinancement	160 000€			<b>Total</b>	<b>400 000€</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	100 000€	FNADT	Obtenue																		
Région	140 000€																				
Autofinancement	160 000€																				
<b>Total</b>	<b>400 000€</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date de début de l'opération : septembre 2022</li><li>• Date de fin : printemps 2023</li><li>• Etapes du projet :<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux VRD / Construction chapiteau (septembre 2022 / février 2023)</li><li>- Aménagements extérieurs (mars / avril 2023)</li></ul></li></ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'inscrits</li><li>• Nombre de spectacles produits sous chapiteau</li><li>• Réduction consommation d'énergie</li></ul>																				



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Réhabilitation d'un logement communal à Chalagnac

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale																								
OBJECTIF	<b>14. Favoriser un habitat solidaire, attractif et durable</b>																								
Action n°	92																								
Maître d'ouvrage	<b>CHANSARD Dominique Maire de CHALAGNAC</b>																								
Maître d'œuvre	MAIRIE DE CHALAGNAC																								
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  C'est une maison d'habitation de 90m2 avec 3 chambres qui se situe au centre du bourg en face de l'école. Ce genre de maison est très sollicité pour la location, très bien situé et près de Périgueux.  Le but est de la réhabiliter afin de répondre à la demande des usagers et la mettre aux normes.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'isolation extérieure d'un logement communal au 83, rue des petites Canailles à Chalagnac</li> <li>- Fourniture et pose d'une isolation par l'extérieur composée de plaques de polystyrène graphité epr 120 mm, fixées par collage chevillage</li> </ul>																								
Partenaires	-																								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td><b>25 778.50 HT</b></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>25 778.50€HT</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses		Travaux	<b>25 778.50 HT</b>	Total	25 778.50€HT																		
Postes de dépenses																									
Travaux	<b>25 778.50 HT</b>																								
Total	25 778.50€HT																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>7 733,70</td> <td>DETR 2022</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>5 155,70</td> <td></td> <td>Sollicité</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>5 155,70</td> <td></td> <td>Sollicité</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>7 733,40</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>25 778,50</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	7 733,70	DETR 2022	Obtenue	Région	5 155,70		Sollicité	Département	5 155,70		Sollicité	Autofinancement	7 733,40			<b>Total</b>	25 778,50		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																						
Etat	7 733,70	DETR 2022	Obtenue																						
Région	5 155,70		Sollicité																						
Département	5 155,70		Sollicité																						
Autofinancement	7 733,40																								
<b>Total</b>	25 778,50																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux doivent commencer au printemps 2022</li> </ul>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la consommation d'énergie</li> <li>• Ressenti des résidents</li> </ul>																								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet Extension de la Voie verte ROUTE DES MAZADES de l'allée de Couture au Chemin George Sand CHAMPCEVINEL

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>2. Développer les mobilités douces</b>
Action n°	262
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Champcevinel</b>
Maître d'œuvre	La commune de Champcevinel
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Ce programme d'investissement s'inscrit dans le cadre du financement des travaux d'infrastructures en faveur de la mobilité douce.</p> <p>Incluse dans l'unité urbaine de Périgueux, la commune de Champcevinel est située au nord de l'agglomération périgourdine. Son bourg est distant de 4 kilomètres seulement du centre-ville de Périgueux. Champcevinel constitue la banlieue immédiate de Périgueux, au nord, entre les routes départementales 3 (la route d'Agonac) et 8 (la route de Paris).</p> <p>La commune de CHAMPCEVINEL compte 3 055 habitants au 1er janvier 2022, dont près de 16 % ont moins de 15 ans (INSEE 2017). La démographie est grandissante, et la commune est l'une des plus attractives du territoire sur l'agglomération. L'offre de service est largement tournée vers la jeunesse avec les écoles (élémentaire et maternelle), la crèche, l'ALSH pour les 3 - 11 ans, avec point de rencontre pour les 12 - 17 ans, la plaine des sports avec terrains de jeux extérieurs, gymnase, salle de sports et city parc, la bibliothèque tout public, ....</p> <p>Des voies vertes jalonnent déjà le territoire communal, le long de l'Avenue du 08 mai 1945 (1900 ml), la rue du Majoral Fournier (580 ml) et la Route de Beausoleil (950 ml).</p> <p>La voie verte qui sera créée Route des Mazades sera la continuité de cette voie verte existante, qui représente déjà 3.430 km de modes alternatifs aux déplacements automobiles.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>L'approche environnementale est au cœur de l'action de CHAMPCEVINEL, avec notamment son restaurant scolaire labellisé ECOCERT niveau 3, servant plus de 72 % de produits BIO, locaux, de saison...aux quelques 320 enfants scolarisés.</p> <p>Pour cela, elle tient à favoriser l'usage de moyens de transports plus responsables et sensibiliser la population à ces nouveaux modes de déplacements, car il existe de nombreuses alternatives à la voiture individuelle ; bien plus respectueuses de notre</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>environnement, bénéfiques pour la santé et imbattables économiquement ... notamment les modes de transports doux, aussi appelés modes actifs, comme le vélo et la marche.</p> <p>C'est pourquoi, développer les voies permettant ces déplacements doux, va permettre d'optimiser et de réduire les déplacements polluants liés à une activité professionnelle, ou autre, en vue de diminuer les coûts et les impacts socio-environnementaux.</p> <p><b>Nature et descriptif de l'opération :</b></p> <p>Le projet porte sur la prolongation et la création de voies vertes (vélos – piétons) sur la Route des Mazades, qui dessert de fort nombreuses habitations et administrés, se véhiculant vers le bourg de Champcevinel ou le centre- ville de Périgueux.</p> <p>Le projet de voie verte Route des Mazades consiste à prolonger la voie verte existante. Son tracé commencera à la jonction de la voie verte Allée de Couture et s'arrêtera Chemin George Sand.</p> <p>La voie verte créée sera bien séparée de l'axe routier, matérialisée au sol et protégée par des caniveaux et bordures protégeant les piétons et vélos.</p> <p>La voie verte sera raccordée à la piste cyclable existante allant de l'Allée de Couture au bourg de Champcevinel.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées et raccordées à une noue végétale ou au réseau existant.</p>																				
Partenaires	Les habitants/Le grand Périgueux																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" data-bbox="462 1147 1319 1349"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déplacements des réseaux</td><td>7 632.68 €</td></tr> <tr> <td>Aménagement des murets</td><td>28 325.83 €</td></tr> <tr> <td>Travaux de réalisation confiée à l'entreprise</td><td>197 454.15 €</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>233 412.66€</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Déplacements des réseaux	7 632.68 €	Aménagement des murets	28 325.83 €	Travaux de réalisation confiée à l'entreprise	197 454.15 €	<b>Total</b>	<b>233 412.66€</b>										
Postes de dépenses	Montant HT																				
Déplacements des réseaux	7 632.68 €																				
Aménagement des murets	28 325.83 €																				
Travaux de réalisation confiée à l'entreprise	197 454.15 €																				
<b>Total</b>	<b>233 412.66€</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" data-bbox="462 1410 1367 1596"> <thead> <tr> <th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>70 023,90€</td><td>DETR 2022</td><td>Obtenu</td></tr> <tr> <td>CA GRAND PERIGUEUX</td><td>85 000.00€</td><td>AAP cycle</td><td>Demandé</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>78 388,76€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>TOTAL H.T.</b></td><td><b>233 412.66 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	70 023,90€	DETR 2022	Obtenu	CA GRAND PERIGUEUX	85 000.00€	AAP cycle	Demandé	Autofinancement	78 388,76€			<b>TOTAL H.T.</b>	<b>233 412.66 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	70 023,90€	DETR 2022	Obtenu																		
CA GRAND PERIGUEUX	85 000.00€	AAP cycle	Demandé																		
Autofinancement	78 388,76€																				
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>233 412.66 €</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de début des travaux : mai 2022</li> <li>Durée des travaux : 2 mois</li> </ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquentation de la voie</li> <li>Ressenti des utilisateurs</li> <li>Photos avant et après</li> </ul>																				



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Rénovation de l'éclairage des courts de tennis - CHANCELADE

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire																
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>																
Action n°	799																
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Chancelade</b>																
Maître d'œuvre	<b>Commune de Chancelade</b>																
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  La commune dispose d'un club et de courts de tennis dont l'éclairage est vétuste.  L'opération consiste dans le remplacement et la modernisation de l'éclairage des courts.  L'objectif est ainsi de favoriser les économies d'énergie.</p>																
Partenaires	-																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>10 000€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>10 000€</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	10 000€	<b>Total</b>	10 000€										
Postes de dépenses	Montant HT																
Travaux	10 000€																
<b>Total</b>	10 000€																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETAT</td> <td>2 000€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>8 000€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>10 000€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	ETAT	2 000€	DET 2022	Obtenue	Autofinancement	8 000€			<b>Total</b>	10 000€		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
ETAT	2 000€	DET 2022	Obtenue														
Autofinancement	8 000€																
<b>Total</b>	10 000€																
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés en 2022</li> </ul>																
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economie d'énergie</li> </ul>																



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création d'une voie douce Chancelade

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement								
OBJECTIF	<b>2. Développer les mobilités douces</b>								
Action n°	263								
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Chancelade</b>								
Maître d'œuvre	<b>Commune de Chancelade</b>								
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>            Le but de ce projet est de créer une voie douce sur un itinéraire sécurisé.            Le projet de création de cette voie douce s'inscrit dans le schéma cyclable porté par l'Agglomération du Grand Périgueux.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b>            La voie douce de 7km depuis la voie établie de CHATEAU L'EVEQUE pour relier à la voie verte des bords de l'Isle à proximité de la future halte de la navette ferroviaire de MARSAC sur L'ISLE, en reliant les principaux sites touristiques de la commune et l'ensemble des services. La voie desservira la mairie, les écoles, les services publics, les équipements culturels et sportifs, rejoindra la voie verte existante afin de relier la halte ferroviaire de Marsac            L'ensemble du tracé se situe sur des voies publiques communales ou des parcelles de cheminement communal Il n'est pas prévu de partage de propriété foncière avec des tiers.</p>								
Partenaires	<p>Dans le cadre des travaux conduit en 2019, de la réflexion portée par la commune dans son étude pré opérationnelle #Chancelade 2030, une large concertation est réalisée, des ateliers participatifs ont été engagés pour faire que les projets dont le projet de voie douce soit porté par les habitants. Dans le cadre du schéma cyclable mis en place par le Grand Périgueux des réunions publiques ont eu lieu pour associer les habitants des communes.</p> <p>Dans les secteurs concernés, le projet sera en lien avec l'architecte des bâtiments de France afin de permettre l'intégration de cette voie dans l'environnement architectural traversé.</p>								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tanche 1</td> <td>700 000€</td> </tr> <tr> <td>Tranche 2</td> <td>400 000€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>1 100 000€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Tanche 1	700 000€	Tranche 2	400 000€	<b>Total</b>	<b>1 100 000€</b>
Postes de dépenses	Montant HT								
Tanche 1	700 000€								
Tranche 2	400 000€								
<b>Total</b>	<b>1 100 000€</b>								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
ETAT	350 037,50€	DSIL 2022	Obtenue	
Plan de relance	550 000€		Sollicité	
Région	55 000€		Sollicité	
CD24	33 000€		Sollicité	
Grand Périgueux	22 000€		Sollicité	
Autofinancement	89 962,50€			
<b>Total</b>	<b>1 100 000€</b>			
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• 48 mois</li></ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fréquentation : Une fois mise en service des analyses seront réalisées afin. La voie sera référencée sur les différentes plateformes dédiées.</li></ul>			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création de WC public au centre culturel - CHANCELADE

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale																
OBJECTIF	<b>13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité</b>																
Action n°	798																
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Chancelade</b>																
Maître d'œuvre	<b>Commune de Chancelade</b>																
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>            Avec la rénovation du centre culturel il est nécessaire de permettre aux usagers et aux personnes à proximité de pouvoir utiliser des sanitaires. Afin d'être réactif et de réduire les couts, cela sera des WC publics en préfabriqués.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b>            Il a été privilégié de choisir des wc modulable autonettoyant pour l'hygiène, les couts et la praticité. Les wcs se laveront et sécheront automatiquement en respectant les normes environnementales.</p>																
Partenaires	-																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consuel</td> <td>530€</td> </tr> <tr> <td>Module</td> <td>24900€</td> </tr> <tr> <td>autres</td> <td>2750€</td> </tr> <tr> <td>Urinoirs</td> <td>3060€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>31240€</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Consuel	530€	Module	24900€	autres	2750€	Urinoirs	3060€	<b>Total</b>	31240€				
Postes de dépenses	Montant HT																
Consuel	530€																
Module	24900€																
autres	2750€																
Urinoirs	3060€																
<b>Total</b>	31240€																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETAT</td> <td>9 213€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>22027€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>31240€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	ETAT	9 213€	DET 2022	Obtenue	Autofinancement	22027€			<b>Total</b>	31240€		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
ETAT	9 213€	DET 2022	Obtenue														
Autofinancement	22027€																
<b>Total</b>	31240€																
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Début des travaux en avril/mai 2022 pendant 3 mois.</li> </ul>																
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation et fréquentation des wc.</li> <li>Ressenti des usagers</li> </ul>																



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Mairie : CHATEAU L'EVEQUE Projet : EXTENSION DU CIMETIERE TRANCHE OPTIONNELLE : JARDIN DU SOUVENIR

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire																										
OBJECTIF du projet	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>																										
Action n°	<b>508</b>																										
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Château l'Evêque</b>																										
Maître d'œuvre	ESPACES SARL																										
Description de l'action	<b>Les caractéristiques principales du projet :</b> La commune de Château l'Evêque souhaite poursuivre l'extension de son cimetière dont la première partie débute cette année. Ce projet intègre la construction d'un Jardin du Souvenir.																										
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>45 246,25 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>45 246,25 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	45 246,25 €	<b>Total</b>	<b>45 246,25 €</b>																		
Postes de dépenses	Montant HT																										
Travaux	45 246,25 €																										
<b>Total</b>	<b>45 246,25 €</b>																										
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>13 573,5€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenu</td> </tr> <tr> <td>CA GRAND PERIGUEUX</td> <td>9 049,25€</td> <td>Fonds de mandat</td> <td>Obtenu</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>9 049,25€</td> <td></td> <td>Sollicité</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>13 574,25€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL H.T.</b></td> <td><b>45 246,25 €</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	13 573,5€	DET 2022	Obtenu	CA GRAND PERIGUEUX	9 049,25€	Fonds de mandat	Obtenu	Département	9 049,25€		Sollicité	Autofinancement	13 574,25€			<b>TOTAL H.T.</b>	<b>45 246,25 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																								
Etat	13 573,5€	DET 2022	Obtenu																								
CA GRAND PERIGUEUX	9 049,25€	Fonds de mandat	Obtenu																								
Département	9 049,25€		Sollicité																								
Autofinancement	13 574,25€																										
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>45 246,25 €</b>																										
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du projet DETR : 28 janvier 2022</li> <li>• Début des travaux prévus : 07/03/2022</li> <li>• Prévisionnel de fin de travaux : 30 novembre 2022</li> </ul>																										
Indicateurs d'évaluation proposés																											



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Modernisation de l'éclairage public - Château l'Evêque

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire						
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>						
Action n°	787						
Maître d'ouvrage	<b>Mairie Château l'évêque</b>						
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : SDE 24						
Description de l'action	<p><b>Modernisation du parc d'éclairage public</b></p> <p>Afin de moderniser et de bénéficier d'un éclairage public respectueux de l'environnement, tant en consommation d'énergie qu'en respect de l'environnement, il est nécessaire de remplacer le parc vétuste d'éclairage avec des ampoules aux sodiums par une solution technique plus moderne d'éclairage à Leds.</p> <p>Ces travaux vont permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de renouveler et de moderniser un parc vétuste d'éclairage,</li> <li>• de réduire la consommation énergétique,</li> <li>• d'effectuer des économies financières non négligeables pour une petite commune rurale,</li> <li>• d'adapter plus facilement la modularité des zones à éclairer en permettant une variation de la puissance en fonction des besoins,</li> <li>• de réduire les frais d'entretien du parc d'éclairage,</li> </ul> <p>de créer des zones sombres permettant aux animaux nocturnes de développer leurs habitats.</p>						
Partenaires	Convention de modernisation du parc d'éclairage public signée avec le SDE 24						
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>47 040,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>47 040,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	47 040,00 €	<b>Total</b>	<b>47 040,00 €</b>
Postes de dépenses	Montant HT						
Travaux	47 040,00 €						
<b>Total</b>	<b>47 040,00 €</b>						



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Etat	8 960€	DET 2022	Obtenue
	SDE 24	16 464€		Obtenue
	Autofinancement	21 616€		
Calendrier	Total	47 040€		
	<ul style="list-style-type: none"><li>Début des travaux prévus : 04/04/2022</li><li>Prévisionnel de fin de travaux : 30 septembre 2022</li></ul>			
	<ul style="list-style-type: none"><li>Consommation électrique</li><li>Réduction de la facture</li></ul>			



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Programme d'éradication des luminaires boules 2022

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	511
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS</b>
Maître d'œuvre	SDE24
Description de l'action	<p>La commune de Coulounieix Chamiers adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.</p> <p>Le Conseil municipal a souhaité l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires «boules» au programme départemental porté par le SDE 24.</p> <p>Les luminaires appelés "boules", caractérisés par l'absence de réflecteur, sont les supports les plus énergivores et les moins efficaces pour éclairer l'espace public. En effet, ils ont un très faible rendement et génèrent de la pollution lumineuse, en éclairant davantage vers le ciel que vers le sol.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public,</li><li>- Diminuer les charges de fonctionnement de la commune,</li><li>- Améliorer l'impact de l'éclairage public sur la pollution lumineuse.</li></ul> <p>Les travaux consistent à remplacer le matériel, le plus souvent vétuste et alimenté par la technologie sodium, et le remplacer par du matériel neuf, fonctionnant à led.</p> <p>Les travaux seront commandés en 2022 par le SDE 24 auprès des entreprises titulaires de son marché de travaux.</p> <p>Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économies d'énergie, M. le Préfet de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR 2022. Cette subvention sera attribuée directement à la commune selon le plan de financement ci-dessous.</p> <p>Afin de faciliter le traitement des dossiers, le SDE 24 coordonnera les demandes de subventions des communes auprès de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ En procédant au dépôt des demandes de participation auprès de l'Etat,</li><li>○ Après travaux, en procédant au dépôt des demandes de paiement.</li></ul> <p>Dans l'attente de l'étude technique qui proposera un devis précis, la demande de DETR doit s'effectuer sur la base d'un coût estimatif établi par le SDE 24.</p>
Partenaires	SDE24
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	
Travaux		32 032,81€	
<b>Total</b>		<b>32 032 ,81€</b>	
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>		
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>
Etat	6 101,40€	DETR 2022	Obtenue
Autofinancement	25 931,41€		
<b>Total</b>	<b>32 032,81€</b>		
Calendrier	• Année 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consommation d'énergie</li><li>• Montant de la facture pour la commune</li></ul>		



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Mairie EGLISE NEUVE DE VERGT Projet : modernisation du parc d'éclairage public

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire																						
OBJECTIF du projet	<b>8. Réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire</b>																						
Action n°	<b>649</b>																						
Maître d'ouvrage	<b>Commune d'Eglise Neuve de Vergt</b>																						
Maître d'œuvre	<b>Commune d'Eglise Neuve de Vergt</b>																						
Partenaires	SDE 24																						
Descriptif	<p>Les caractéristiques principales du projet :</p> <p>Modernisation du parc d'éclairage public avec le remplacement de 12 points lumineux aériens vétustes. L'objectif de ce projet est une diminution de 50% de la puissance consommée.</p> <p>Opération réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la trame en œuvre sur la commune (opérationnelle depuis le 1er août 2021)</p> <p>Présentation de l'impact du projet en matière de transition écologique : diminution de 50% de la puissance consommée ce qui correspond à une diminution de l'empreinte carbone d'environ 77kgCO2.</p>																						
Planification financière	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>20 160€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>20 160€</td> </tr> </tbody> </table>			Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	20 160€	<b>Total</b>	20 160€														
Postes de dépenses	Montant HT																						
Travaux	20 160€																						
<b>Total</b>	20 160€																						
Plan de financement du projet	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financement</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>3 840€</td> <td>DET 2022</td> <td>Attribuée</td> </tr> <tr> <td>SDE 24</td> <td>7 056€</td> <td></td> <td>Attribuée</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>9 264€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>20 160€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	3 840€	DET 2022	Attribuée	SDE 24	7 056€		Attribuée	Autofinancement	9 264€			<b>Total</b>	20 160€		
Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																				
Etat	3 840€	DET 2022	Attribuée																				
SDE 24	7 056€		Attribuée																				
Autofinancement	9 264€																						
<b>Total</b>	20 160€																						
PLANNING : Mettre des dates	<ul style="list-style-type: none"> <li>Début des travaux prévus : juin 2022</li> <li>Prévisionnel de fin de travaux : juillet 2022</li> </ul>																						
EVALUATION FINALE DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des consommations d'énergie</li> </ul>																						



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet : Modernisation du parc d'éclairage public

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire																				
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>																				
Action n°	442																				
Maître d'ouvrage	<b>MAIRIE d'ESCOIRE</b>																				
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : SDE 24																				
Description de l'action	<p><b>Modernisation du parc d'éclairage public</b></p> <p>Afin de moderniser et de bénéficier d'un éclairage public respectueux de l'environnement, tant en consommation d'énergie qu'en respect de l'environnement, il est nécessaire de remplacer le parc vétuste d'éclairage avec des ampoules aux sodiums par une solution technique plus moderne d'éclairage à Leds.</p> <p>Ces travaux vont permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de renouveler et de moderniser un parc vétuste d'éclairage (80%),</li> <li>• de réduire la consommation énergétique,</li> <li>• d'effectuer des économies financières non négligeables pour une petite commune rurale,</li> <li>• d'adapter plus facilement la modularité des zones à éclairer en permettant une variation de la puissance en fonction des besoins,</li> <li>• de réduire les frais d'entretien du parc d'éclairage,</li> <li>• de créer des zones sombres permettant aux animaux nocturnes de développer leurs habitats.</li> </ul>																				
Partenaires	Convention de modernisation du parc d'éclairage public signée avec le SDE 24 en 2021																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>33 999.67€</td> </tr> <tr> <td>Frais divers (aléas de chantier)</td> <td>1 699.98€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>35 699.66€</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	33 999.67€	Frais divers (aléas de chantier)	1 699.98€	<b>Total</b>	35 699.66€												
Postes de dépenses	Montant HT																				
Travaux	33 999.67€																				
Frais divers (aléas de chantier)	1 699.98€																				
<b>Total</b>	35 699.66€																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>6 800€</td> <td>DETR 2022</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>Participation SDE 24</td> <td>12 494.88€</td> <td></td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>16 404,78€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>35 699.66</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	6 800€	DETR 2022	Obtenue	Participation SDE 24	12 494.88€		Obtenue	Autofinancement	16 404,78€			<b>Total</b>	35 699.66		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	6 800€	DETR 2022	Obtenue																		
Participation SDE 24	12 494.88€		Obtenue																		
Autofinancement	16 404,78€																				
<b>Total</b>	35 699.66																				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Calendrier	Les travaux de modernisation vont être réalisés sur deux années. La première tranche aura lieu dans le milieu d'année 2022 (février mars). La seconde tranche sera réalisée dans le courant d'année 2023. Il est à noter que cette réalisation est en lien avec le SDE 24.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation électrique Réduction de la facture



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### CRÉATION DE DEUX LOGEMENTS T4 LOCATIFS CONVENTIONNES APL

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>14. Favoriser un habitat solidaire, attractif et durable</b>
Action n°	67
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Fouleix</b>
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Wielfried Chaillat Type : BE Amplitude Paysage
Description de l'action	<p>La commune de Fouleix, depuis plusieurs années, œuvre en faveur de l'attractivité territoriale. Son école permet un accueil de qualité avec différents équipements (informatique, sportifs, salle de TAP,...) créés au fil du dernier mandat. Parallèlement des équipements à vocation publique ont été également construits (mini-stade, aire de loisirs par exemple).</p> <p>La commune souhaite maintenant répondre à la pénurie de logements observée dans le secteur, en particulier de logements à loyer raisonnable. Les demandes de logements de la part de familles sont fréquentes. De plus, et les derniers chiffres de l'INSEE le confirme davantage, la population municipale est en hausse constante depuis 10 ans (+30%, et +10% depuis 2013). C'est pourquoi il semble cohérent de construire deux logements conventionnés, en densifiant le bourg. Ces logements sont voisins de l'école et du point de montée dans le bus du transport scolaire. Le mini-stade et l'aire de loisirs offrent des possibilités d'activités pour les enfants et les adolescents. Vergt, où l'ensemble des services nécessaires à une famille (services publics, commerces, professionnels de santé, clubs sportifs, cinéma,...) sont présents, est à proximité (5km). Par ailleurs la commune dispose d'un arrêt de bus sur la ligne Bergerac/Périgueux ainsi que d'un parking de co-voiturage. Toutes les conditions d'accueil de nouvelles familles sont donc réunies.</p> <p>Ce projet est inscrit au titre du CRTE signé avec le Grand Périgueux</p> <p>Il s'agit de construire 2 logements conventionnés sur 2 niveaux (rez de chaussée et R+1) de capacité T4 (3 chambres). La construction se fera aux nouvelles normes RE2020 et respectera donc les objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de consommation énergétique.</p> <p>L'objectif est d'accueillir des familles avec enfants dans des conditions de logements qualitatives, notamment en matière de consommation d'énergie.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	L'artificialisation du sol se veut raisonnée en construisant sur 2 niveaux. La parcelle, propriété de la commune, se situe dans le cœur du bourg et cette construction permettra donc de densifier celui-ci.																								
Partenaires	Etat : demande de DETR 2022, en cours Conseil Départemental : demande de subvention contrat de projet communal, en cours Grand Périgueux : fonds de concours, en cours																								
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td><td>349600€</td></tr> <tr> <td>MO, assurances bureau de contrôle</td><td>59882€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>409482€</b></td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Travaux	349600€	MO, assurances bureau de contrôle	59882€	<b>Total</b>	<b>409482€</b>																
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																								
Travaux	349600€																								
MO, assurances bureau de contrôle	59882€																								
<b>Total</b>	<b>409482€</b>																								
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financeur</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>87 400€</td><td>DETR 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>48 400€</td><td>Contrat de projets communal</td><td></td></tr> <tr> <td>Grand Périgueux</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>273 682€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>409 482€</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	Etat	87 400€	DETR 2022	Obtenue	Département	48 400€	Contrat de projets communal		Grand Périgueux				Autofinancement	273 682€			<b>Total</b>	<b>409 482€</b>		
<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																						
Etat	87 400€	DETR 2022	Obtenue																						
Département	48 400€	Contrat de projets communal																							
Grand Périgueux																									
Autofinancement	273 682€																								
<b>Total</b>	<b>409 482€</b>																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mai/juin 22 : choix du maître d'oeuvre</li> <li>• Septembre 22 : appel d'offre</li> <li>• Novembre 22 : choix des entreprises</li> <li>• Déc 22/janvier 23 : début des travaux</li> <li>• Septembre 23 : livraison</li> </ul>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de location des logements</li> <li>• Satisfaction des locataires</li> </ul>																								



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Grun Bordas : Crédit d'une voie cyclable

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement																								
OBJECTIF	<b>2. Développer les mobilités douces</b>																								
Action n°	272																								
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de Grun Bordas</b>																								
Maître d'œuvre	<b>Mairie de Grun Bordas</b>																								
Description de l'action	<p>Descriptif du projet :</p> <p>Développement d'un infrastructure en faveur de la mobilité :</p> <p>Sur 2km de voie étroite entre Grun et Bordas, réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux pour croisement voitures</li> <li>- signalisation</li> <li>- évacuation des eaux pluviales</li> </ul>																								
Partenaires																									
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>9280€</td> </tr> <tr> <td>Frais divers</td> <td>2320€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>11600€</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	9280€	Frais divers	2320€	<b>Total</b>	11600€																
Postes de dépenses	Montant HT																								
Travaux	9280€																								
Frais divers	2320€																								
<b>Total</b>	11600€																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETAT</td> <td>3480€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenu</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>2900€</td> <td></td> <td>Demandé</td> </tr> <tr> <td>Grand Périgueux</td> <td>1160€</td> <td>AAP Cyclable</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>1160€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>11600€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	ETAT	3480€	DET 2022	Obtenu	Département	2900€		Demandé	Grand Périgueux	1160€	AAP Cyclable		Autofinancement	1160€			<b>Total</b>	11600€		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																						
ETAT	3480€	DET 2022	Obtenu																						
Département	2900€		Demandé																						
Grand Périgueux	1160€	AAP Cyclable																							
Autofinancement	1160€																								
<b>Total</b>	11600€																								
Calendrier	Juin 2022 sur 1 an																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de la voie cyclable</li> <li>• Ressenti des usagers et habitants</li> </ul>																								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### RENOVATION DU MULTIPLE RURAL, RESTAURATION D'UN BAR/RESTAURANT – GRUN BORDAS

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire										
OBJECTIF	<b>6. Agir pour le développement et la reconquête commerciale</b>										
Action n°	343										
Maître d'ouvrage	<b>La commune de Grun Bordas</b>										
Maître d'œuvre	En cours										
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Le présent projet vise à maintenir et redynamiser ce dernier commerce sur la commune par des travaux de réaménagement intérieur. Ces travaux participeront à la visibilité de l'établissement et à son rayonnement au-delà des limites communales.</p> <p>La commune de Grun-Bordas est propriétaire d'un bar/restaurant situé à proximité de la mairie-salle des fêtes et de l'école.</p> <p>Cet établissement est actuellement loué par la municipalité à une exploitante souhaitant prendre sa retraite à très court terme. Le bâtiment et les installations sont vieillissants et présentent, par ailleurs, plusieurs éléments non-confirmés aux normes actuelles pour ce type d'ERP.</p> <p>L'Agence Technique Départementale a été missionnée pour estimer la nature et le coût des travaux à réaliser pour permettre le maintien de ce commerce de proximité au cœur du bourg en le proposant à un nouvel exploitant.</p> <p>Outre le rafraîchissement de l'ensemble du second-œuvre, il sera impératif de rendre les lieux conformes aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il sera par ailleurs indispensable de repenser le fonctionnement de la cuisine et de ses réserves en se rapprochant au mieux des normes d'hygiène actuelles.</p>										
Partenaires	Le Grand Périgueux ATD 24										
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th> <th><b>Montant HT</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>25502,40</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>105012</td> </tr> <tr> <td>Frais divers</td> <td>22500</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>153014,40€</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Etudes	25502,40	Travaux	105012	Frais divers	22500	<b>Total</b>	<b>153014,40€</b>
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>										
Etudes	25502,40										
Travaux	105012										
Frais divers	22500										
<b>Total</b>	<b>153014,40€</b>										
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>										



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	ETAT	28980€	DET 2022	Obtenue
	Région	25423,10	Contrat régional	sollicitée
	Département	38253,60		A solliciter
	ETAT	13006,23	Agence de l'eau	A solliciter
	Europe	13006,23	Leader	A solliciter
	Autofinancement	34345,74		
	<b>Total</b>	<b>153014,40€</b>		
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : juin 2022 Date de fin : juin 2023</p>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• 30 couverts /jour</li><li>• Part de produits locaux dans les plats proposés</li><li>• Accueil ponctuel de pèlerins sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle</li></ul>			



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet Modernisation de l'éclairage public

Mairie de La Chapelle Gonaguet

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>
Action n°	520
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de La Chapelle Gonaguet</b>
Maître d'œuvre	Syndicat départemental d'énergie de la Dordogne (SDE24)
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Suite à l'identification par le SDE 24 (syndicat d'énergie de la Dordogne) de 40 foyers d'éclairage publics vétustes, un programme de modernisation du parc d'éclairage public a été élaboré avec le SDE.</p> <p>Une convention cadre a détaillé les modalités de réalisation des travaux sur 5 ans pour un montant global de 63 333€ HT.</p> <p>Les travaux budgétés au titre de l'année 2022 s'élèvent à 33 600€ HT.</p> <p>Ces travaux permettront de rénover les éclairages vétustes, énergivores, par des éclairages leds.</p> <p>Par ailleurs, et parallèlement, une réduction du temps d'éclairage vise à lutter contre la pollution lumineuse.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>La convention cadre avec le SDE 24 a été signée.</p> <p>Le Conseil Municipal a délibéré pour acter le financement de ce plan de travaux sur 5 ans.</p> <p>Une entrevue est programmée fin mars 2022 pour déterminer les candélabres qui seront remplacés en priorité dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022</p>
Partenaires	Le SDE s'engage à réalisé les travaux et ces derniers sont d'ores et déjà inscrits dans leur calendrier. Elle finance par ailleurs 35% de ces travaux. La commune s'engage à financer la partie de travaux restant à sa charge soit 65% (montant inscrit annuellement au budget selon un volume et une durée déterminés avec le SDE lors de la signature de la convention).



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>			<b>Montant HT</b>
Travaux			33600	
<b>Total</b>			33600	
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
Etat		6 400€	DET R 2022	Obtenue
Autofinancement		27 200€		
<b>Total</b>		33 600€		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Début de l'opération prévue pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022 (travaux 2021 et 2022)</li><li>• Travaux globaux étalés sur 4 ans (2022/2025, convention de 2021 à 2025 mais aucun travaux réalisés en 2021 en raison de la Covid). La subvention sera donc demandée chaque année.</li></ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Economie d'énergie (financière)</li><li>• Eclairage led, moins consommateur d'énergie (lutte contre le gaspillage)</li><li>• Action en faveur de la lutte contre la pollution lumineuse car couplé avec une réduction du temps d'éclairage déjà mis en place</li></ul>			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création d'une boulangerie et logement communal - Lacropte

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire										
OBJECTIF	<b>6. Agir pour le développement et la reconquête commerciale</b>										
Action n°	345										
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de Lacropte avec le Grand Périgueux</b>										
Maître d'œuvre	<b>Mairie de Lacropte avec le Grand Périgueux</b>										
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  Lacropte est un village du Sud de l'agglomération. La commune est désireuse de garder ses habitants et de leur fournir des commodités sans utiliser la voiture, ou ceux qui habitent proches du bourg. Il y a déjà la mairie qui fait agence postale. La commune a pour objectif de faire revivre le bourg avec le maintien du dernier commerce et de développer l'offre de logement sur la commune. En effet la commune se situe à 20mn de Périgueux, 40mn de Bergerac et 10mn de Vergt. De ce fait c'est une commune fortement demandée.</p> <p><b>Description du projet :</b>  Le logement et la boulangerie du bas demanderont des travaux divers afin d'être remis en état et aux normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Menuiseries</li> <li>- Platerie et peintures</li> <li>- Sols</li> <li>- Electricité et plomberie</li> <li>- Etanchéité Isolation</li> <li>- Equipement</li> </ul>										
Partenaires	Grand Périgueux - ATD 24										
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th> <th><b>Montant HT</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>58268€</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>416200€</td> </tr> <tr> <td>Frais divers</td> <td>8499€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>482967€ HT</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Etudes	58268€	Travaux	416200€	Frais divers	8499€	<b>Total</b>	<b>482967€ HT</b>
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>										
Etudes	58268€										
Travaux	416200€										
Frais divers	8499€										
<b>Total</b>	<b>482967€ HT</b>										



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Etat	124860€	DETR 2022	Obtenu
	Département	120741€		Demandé
	Autofinancement	292339€		
Calendrier	<b>Total</b> 482967€			
	Début des travaux en novembre 2022 ,pour environ 10 mois de travaux.			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fréquentation de la boulangerie</li><li>• Location du logement en haut</li></ul>			



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### EXTENSION DU BATIMENT DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DORDOGNE – Marsac sur l'Isle

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité</b>
Action n°	39
Maître d'ouvrage	Commune de Marsac sur l'Isle
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : étude de faisabilité : <b>ATD 24</b> Type
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>La Commune de Marsac sur l'Isle met à la disposition de l'Association Banque alimentaire de la Dordogne, depuis 2010, un bâtiment communal avec parking, servant de plateforme de stockage et de redistribution en lien avec les activités de l'association qui rayonnent sur tout le Département. Cet équipement avait bénéficié de larges et diverses subventions (Europe via le FEDER, Etat, Région, Département, CAF, Fédération française des Banques alimentaires...). L'importance croissante des missions de la Banque alimentaire de la Dordogne auprès des partenaires associatifs et CCAS, au profit des populations en précarité, dont le nombre ne diminue pas, exige un agrandissement, une rationalisation et une optimisation des locaux, pour garantir à la fois la sécurité et le bien-être des bénévoles et des salariés, ainsi qu'une meilleure adaptation et efficacité logistique des activités quotidiennes de l'association.</p> <p>A noter que l'association est affiliée à la Fédération des Banques alimentaires, laquelle est reconnue d'intérêt humanitaire. Elle constitue le 1er réseau d'aide alimentaire en France. Elle comprend 81 bénévoles et 4 salariés.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet</b></p> <p>Le projet, objet de la présente demande de subvention, consiste à améliorer le fonctionnement de cette association par :</p> <p><b>1/ La création de surface de stockage de denrées supplémentaire (besoin d'environ 500 m<sup>2</sup> supplémentaire) ;</b></p> <p>Dans le local actuel situé Chemin du Claud de l'eau à Marsac-sur-l'Isle, construit en 2010, le besoin d'entreposage des denrées alimentaires, (produits secs, essentiellement puisque les produits frais sont redistribués le jour de leur ramassage ou presque) a toujours oscillé entre 550 et 740 tonnes (année 2020)</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

mise à part) ; et cela nécessite de nombreux mouvements d'engins et de manutentions.

Dès 2015, pour tenter de résoudre les problèmes de manque de places de stockage (750 m<sup>2</sup> actuellement) et de manœuvres, un entrepôt de secours est devenu indispensable, l'association louant un local privé de 450m<sup>2</sup> dans la zone commerciale de Marsac, distant de 4 km environ.

Ainsi, actuellement le stockage des palettes se répartit pour 2/3 dans l'entrepôt actuel et 1/3 dans le local complémentaire, qui, en outre, ne dispose pas de racks de rangement.

Outre le coût supplémentaire que représente cette location, qui vient s'ajouter au loyer du dépôt principal, et le risque lié à un contrat de location précaire, cet entrepôt nécessite des allers et venues incessants avec le dépôt principal selon les besoins de denrées en rapport avec les commandes quotidiennes des 70 Associations partenaires.

L'existence de ces 2 dépôts séparés complique considérablement le travail quotidien des personnels de la Banque Alimentaire. Sont inévitables actuellement des allers et retours fréquents de camions, des opérations de chargement et déchargement (avec impossibilité de pouvoir laisser à demeure un appareil de levage), et des pertes de temps considérables.

**2/ La sécurisation des accès au site notamment pour les Poids lourds avec la création de voirie et parking supplémentaire ;**

Le dépôt actuel est situé au fond d'une impasse, et les semi-remorques qui livrent la Banque Alimentaire régulièrement ont beaucoup de difficultés à manœuvrer, voire doivent faire près de 300 mètres en marche arrière pour repartir.

Un réaménagement de l'accès au du site est nécessaire.

**3/ La création d'un atelier de cuisine pédagogique avec chambre froide positive (environ 50 m<sup>2</sup>) ;**

En mars 2020, avec le 1er confinement, les ateliers cuisine pédagogiques animés par la Banque Alimentaire de la Dordogne avec succès, ont dû s'arrêter, et n'ont toujours pas repris à ce jour.

Faute d'équipement à la Banque Alimentaire jusqu'à présent, ces ateliers avaient lieu au sein même de quelques associations partenaires seulement (10 tout au plus) qui disposaient d'un local et d'une cuisine.

Pouvoir disposer d'un atelier cuisine pédagogique avec un équipement de base (évier, appareil de cuisson, réfrigérateur, vaisselle et rangement et espace central de travail) permettrait d'accueillir dans de bonnes conditions beaucoup plus de groupes de bénéficiaires (de 10 à 12 personnes) et de leur apporter avec un nouveau formateur, en plus d'une opportunité essentielle de lien social, des conseils pour constituer en autonomie des repas sains, équilibrés et économiques.

A noter que l'Union départementale des centres communaux d'action sociale de Dordogne (UDCCAS) a été retenue et financée dans le cadre du Plan pauvreté Dordogne pour réaliser une étude de la structuration de l'aide alimentaire en y associant les élus locaux et les acteurs du territoire, afin de construire un diagnostic départemental.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Les enjeux d'une alimentation durable, de l'accessibilité des ressources et de lutte contre le gaspillage sont majeurs dans l'approche que la Banque Alimentaire de la Dordogne impulse avec l'État et ses partenaires.

#### 4/ La création d'un local dédié au personnel et bénévoles

Les bénévoles (entre 20 et 30 personnes en moyenne) qui participent quotidiennement aux diverses tâches de transport, de chargement et déchargement, de tri, de préparations de commandes, etc... n'ont aucun espace de détente.

Un local de 50 m<sup>2</sup> environ serait d'abord une juste preuve de reconnaissance de leurs efforts et de leur engagement, mais aussi un lieu de convivialité, de rencontres, d'échanges et de lien social.

La Banque alimentaire fonctionne grâce à de nombreux bénévoles aux profils et compétences variés. Un lieu d'accueil de qualité est aussi un élément d'attractivité à ne pas négliger.

Une surface d'affichage et d'expression y trouverait sa place pour une communication aisée et continue entre la direction et tous les personnels.

#### Eléments de diagnostic :

Les sources d'approvisionnement sont multiples. Les Banques Alimentaires récoltent gratuitement des denrées auprès de fournisseurs publics et privés.

L'Union européenne est une source importante d'approvisionnement grâce au FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis). L'aide alimentaire apportée par le FEAD participe à la réduction de la pauvreté dans l'Union européenne et renforce la cohésion sociale. L'Europe agit pour lutter contre la pauvreté, via des crédits pour les pays membres. En France, c'est le rôle du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD). Les denrées achetées par la France grâce à ce fonds sont réparties entre les 4 principales associations d'aide alimentaire et leurs partenaires associatifs. Les denrées alimentaires du FEAD sont notamment des produits de première nécessité indispensables pour accomplir les missions des Banques Alimentaires. Sur le plan nutritionnel, les denrées provenant du FEAD viennent compléter celles qui sont issues de la ramasse quotidienne dans l'objectif de se rapprocher au maximum de l'équilibre alimentaire, au service des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Le FEDAD représente 16 millions de personnes aidées en Europe, 1/3 des repas distribués en France.

L'Etat français apporte également sa contribution sur un programme destiné aux épiceries sociales.

La grande distribution apporte aussi sa contribution en autorisant dans ses magasins des récoltes journalières de produits frais et de produits proches de la date limite de consommation mais encore consommables.

Les industries agroalimentaires offrent régulièrement des produits avec des défauts d'emballage ou d'étiquetage.

Les producteurs et les agriculteurs permettent un approvisionnement en produits frais, en particulier grâce à la politique de retrait.

Les particuliers se mobilisent lors de la Collecte Nationale de fin novembre et parfois lors de collectes organisées au printemps selon les besoins des Banques Alimentaires.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	Depuis plusieurs années, la Banque alimentaire de Dordogne collecte entre 550 et 740 tonnes, les surfaces d'entrepôt du site de Marsacois ne sont pas suffisantes.																								
Partenaires	Le projet continue d'être travaillé avec l'Association Banque alimentaire de la Dordogne utilisatrice des locaux.																								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td><td>139 500 €</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>1 815 000 €</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>1 954 500 €</b></td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Etudes	139 500 €	Travaux	1 815 000 €	<b>Total</b>	<b>1 954 500 €</b>																
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																								
Etudes	139 500 €																								
Travaux	1 815 000 €																								
<b>Total</b>	<b>1 954 500 €</b>																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financeur</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>684 409,25€</td><td>DSIL</td><td>Obtenu 2022</td></tr> <tr> <td>Région</td><td>390 900 €</td><td>Crédits spécifiques</td><td></td></tr> <tr> <td>Département</td><td>390 900 €</td><td>Crédits spécifiques</td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>488 290,75 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>1 954 500 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	Etat	684 409,25€	DSIL	Obtenu 2022	Région	390 900 €	Crédits spécifiques		Département	390 900 €	Crédits spécifiques		Autofinancement	488 290,75 €			<b>Total</b>	<b>1 954 500 €</b>		
<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																						
Etat	684 409,25€	DSIL	Obtenu 2022																						
Région	390 900 €	Crédits spécifiques																							
Département	390 900 €	Crédits spécifiques																							
Autofinancement	488 290,75 €																								
<b>Total</b>	<b>1 954 500 €</b>																								
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : 2022  Date de fin : 2024  Etapes du projet :  2022 : études complémentaires (étude de sols, étude hydraulique), lancement consultation de maîtrise d'œuvre  2023/2024 : réalisation des travaux</p>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Tonnages collectés et stockés sur site  Nombre de bénéficiaires  Nombre d'ateliers cuisine, nombre de personnes accueillies dans ces ateliers</p>																								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### AMENAGEMENT D'UN PONTON ACCESSIBLE DEDIÉ AUX SPORTS NAUTIQUES

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs</b>
Action n°	715
Maître d'ouvrage	Commune de Marsac sur l'Isle
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Seaport Engineering
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>La Commune de Marsac-sur-l'Isle a aménagé des locaux spécifiques au sein du Complexe sportif communal Jean et René Septembre destinés à la pratique du canoé Kayak. Le site abrite ainsi les locaux du Centre d'entraînement de canoé qui comprennent une salle de renforcement musculaire, des vestiaires, des sanitaires, des halles de stockage du matériel (pagaies, canoë...). Il s'agit d'un équipement adapté à la pratique de haut niveau, tant sur le stockage de matériel que pour les entraînements liés à la compétition. En effet, le Club de canoé kayak, section de l'Amicale Laïque de Marsac sur l'Isle, affilié à la Fédération française de canoé kayak depuis 1973, totalise de nombreux titres nationaux et internationaux (l'Amicale Laïque Marsac Section Canoë-Kayak est Champion de France des Clubs de Descente 2021 pour la 12ème fois).</p> <p>Le club de Marsac compte 100 licenciés pratiquant (des Athlètes au niveau National et International, de Jeunes Compétiteurs, des jeunes débutants, des Adultes Loisirs, des Bénévoles ...).</p> <p>Le Club accueille également tout au long de l'année des scolaires : collèges, lycées représentant en moyenne 300 élèves par cycle d'apprentissage, des centres de loisirs...</p> <p>La Commune a équipé les bords de rivière d'un ponton accessible de 12 mètres linéaires afin d'embarquer dans les meilleures conditions.</p> <p>Le Club de canoé bénéficie du label Handikayak, les lieux sont accessibles aux PMR. De plus, les éducateurs sportifs du Club sont parfaitement formés à l'accueil de tous les handicaps.</p> <p><b>D'autres activités de type paddle, kayak sont également présentes.</b></p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b> d'où vient-il ? où en est-il ? Noter les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>Dans ce contexte, la Commune de Marsac sur l'Isle souhaite accompagner le développement de la pratique du canoé-kayak et plus largement des sports nautiques.</p> <p>Le projet objet de la présente demande de subvention consiste à aménager au minimum 12 mètres linéaires de ponton accessibles aux PMR.</p> <p>La structure ainsi créée comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une partie fixe comprenant une passerelle fixe sur pieu et une rampe d'accès terrestre répondant aux normes en vigueur ;</li> <li>- Une passerelle mobile reliant la partie fixe au ponton flottant ;</li> <li>- Un ponton flottant de 12ml x2m50 spécifique au sport nautique de la commune</li> <li>- 3 pieux : 2 pieux permettant le guidage de l'installation flottante et 1 pieu support de la partie fixe.</li> </ul> <p>Les normes PMR relatives aux équipements nautiques seront respectées.</p>																				
Partenaires	<p>Le projet est co-élaboré avec le Club de canoé-kayak, section de l'Amicale Laïque et les personnes à mobilité réduite, générant une implication citoyenne intéressante et mobilisatrice sur l'accompagnement des professionnels à la prise en compte du handicap (ex. les équipements étant accessibles, les éducateurs du Club de canoé-kayak seront formés à l'accueil des PMR) et plus largement de la population, puisque le ponton sera accessible (accostage/amarrage) aux canoës et autres petites embarcations non motorisées.</p>																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td><td>15 200 €</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>112 000 €</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>127 500 €</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Etudes	15 200 €	Travaux	112 000 €	<b>Total</b>	<b>127 500 €</b>												
Postes de dépenses	Montant HT																				
Etudes	15 200 €																				
Travaux	112 000 €																				
<b>Total</b>	<b>127 500 €</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>33 600 €</td><td>DET R</td><td>Obtenue 2022</td></tr> <tr> <td>Région</td><td>50 880 €</td><td>Crédits sports</td><td>sollicité</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>42720 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>127 500 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	33 600 €	DET R	Obtenue 2022	Région	50 880 €	Crédits sports	sollicité	Autofinancement	42720 €			<b>Total</b>	<b>127 500 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	33 600 €	DET R	Obtenue 2022																		
Région	50 880 €	Crédits sports	sollicité																		
Autofinancement	42720 €																				
<b>Total</b>	<b>127 500 €</b>																				
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : 2022</p> <p>Date de fin : 2022</p> <p>Etapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mars -avril 2022 : étude de sol + APD</li> <li>• Mai – juin 2022 : consultation</li> <li>• Septembre 2022 : travaux</li> </ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes et d'habitants impliqués dans la démarche participative du projet</li> <li>• Nombre et type d'activités proposées, nombre de licenciés du Club</li> <li>• Nombre de scolaires et d'enfants d'ALSH accueillis</li> <li>• Nombre de PMR accueillis</li> <li>• Intégration environnementale et qualité des aménagements</li> </ul>																				



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Projet Réhabilitation du groupe scolaire Jean Nectoux et Réhabilitation et extension du restaurant scolaire

### CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

<b>AXE</b>	Transition écologique et énergétique						
<b>OBJECTIF</b>	Soutenir la performance environnementale du domaine public						
Action n°	673						
Maître d'ouvrage	Commune de MENSIGNAC						
Maître d'œuvre	Commune de MENSIGNAC						
Description de l'action	<p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>Le bâtiment qui abrite l'école élémentaire et la cantine scolaire est une construction des années 1970, il n'est plus adapté par sa capacité en nombre d'accueil des enfants et n'est pas suffisamment isolé thermiquement.</p> <p>La partie cantine scolaire n'est pas adaptée pour recevoir les 150 élèves quotidiens et la cuisine n'est pas aux normes.</p> <p>La partie école ne possède que 4 classes (manque d'une classe) et est dépourvue d'une infirmerie et d'une salle de professeurs.</p> <p>La rénovation du groupe scolaire s'inscrit dans une démarche de transition écologique, ce bâtiment étant une passoire thermique, l'accent est mis sur le volet isolation et fait recours à des énergies renouvelables (chaudière à pellet bois) et l'utilisation de matériaux issus du recyclage. Enfin celui-ci sera préservé de la chaleur avec l'utilisation de protection sur les ouvertures.</p> <p>Ce projet se décompose en 2 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation et extension du restaurant scolaire - Tranche n°2</li> <li>- Réhabilitation du groupe scolaire Jean Nectoux - Tranche n°1</li> </ul>						
Partenaires	Cabinet Architecture choisi : Wha !						
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>902 789€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>902 789€</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	902 789€	<b>Total</b>	902 789€
Postes de dépenses	Montant HT						
Travaux	902 789€						
<b>Total</b>	902 789€						
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>						



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	
Etat	245 121€		DETR 2022	Obtenue	
Autofinancement	657 668€				
<b>Total</b>	<b>902 789€</b>				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Eté 2022 : Réhabilitation du restaurant scolaire</li><li>• Eté 2023 : Réhabilitation Groupe scolaire</li></ul>				
Indicateurs d'évaluation proposés					



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet de Rénovation énergétique des logements communaux – Paunat

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale																
OBJECTIF	<b>14. Favoriser un habitat solidaire, attractif et durable</b>																
Action n°	104																
Maître d'ouvrage	Mairie de Paunat																
Maître d'œuvre	Mairie de Paunat																
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>            C'est un logement communal très demandé. Ce genre de maison est très sollicité pour la location, très bien situé et près de Périgueux.            Le but est de la réhabiliter afin de répondre à la demande des usagers et la mettre aux normes afin de réduire les couts d'énergie et d'améliorer le confort des locataires.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'isolation thermique du logement par le changement des menuiseries</li> </ul>																
Partenaires	Architecte des bâtiments de France doit donner son aval sur le projet par l'abbaye qui est classé à côté.																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>14161,17 HT €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>14161,17 HT €</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	14161,17 HT €	<b>Total</b>	14161,17 HT €										
Postes de dépenses	Montant HT																
Travaux	14161,17 HT €																
<b>Total</b>	14161,17 HT €																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>4 248,60€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenu</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>9 912,57€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>14 161,17€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	4 248,60€	DET 2022	Obtenu	Autofinancement	9 912,57€			<b>Total</b>	14 161,17€		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
Etat	4 248,60€	DET 2022	Obtenu														
Autofinancement	9 912,57€																
<b>Total</b>	14 161,17€																
Calendrier	2 <sup>ème</sup> semestre 2022																
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la consommation d'énergie</li> <li>Meilleur confort des locataires</li> </ul>																



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Commune de Périgueux Projet : Modernisation de l'éclairage public

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>
Action n°	422
Maître d'ouvrage	Commune de PERIGUEUX
Maître d'œuvre	Commune de PERIGUEUX
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Le parc d'éclairage public de la Ville de Périgueux s'avère disparate. En effet, le renouvellement du parc reste limité par rapport au nombre important de points d'éclairage. Ainsi, une partie de ce parc demeure vétuste et assez coûteux d'un point de vue énergétique et économique. Seul 10% du parc est en technologie LED. Les restes sont majoritairement en sodium et en iodure (voir graphique ci-dessous).</p> <p>Une ville «orange» avec un parc EP disparate (modèles et état)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•Allumages décalés sur un temps de 4100 heures à l'année (de la tombée de la nuit au lever du jour),</li><li>•Niveaux d'éclairements très différents</li><li>•Des implantations pas toujours régulières (crosses murales)</li></ul> <p>Afin de contribuer aux impératifs de transition énergétique, une rationalisation du parc d'éclairage public et de son fonctionnement est envisagée.</p> <p>Sur la période 2022-2026, la Ville souhaite accélérer le remplacement des points lumineux vétustes sur les axes principaux par des systèmes à LED avec mise en place de ballast de type à gradation équipé de module communiquant. La meilleure efficacité de ces modules permet ainsi de diminuer de 60 à 80% les consommations. En parallèle et en complément du déploiement des horloges astronomiques déjà réalisé en 2021, nous souhaitons également équiper sur les axes secondaires les candélabres de module communiquant permettant leur extinction entre 0h00 et 5h00. Cet équipement permet en moyenne de réduire de 50% les consommations. De plus, il permettra d'engager la mise en place d'une trame noire actuellement en réflexion et répondant à certains enjeux de maintien de la biodiversité (animaux nocturnes...).</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p><b>Estimation des gains potentiels</b></p> <p>Sur la base des investissements envisagés (100 000€/an), nous pensons pouvoir ainsi procéder au remplacement et/ou à l'équipement de 150 à 200 candélabres par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Puissance installée : passe en moyenne de 22,5kw à 4,5kW, soit une baisse de 18kW par an,</li> <li>- Consommation annuelle : passe de 102 500kWh/an à 14 500kWh/an (y compris économie liée à la gradation), soit une baisse de 88 000kWh par an.</li> </ul> <p>Sur la base du coût énergétique 2021 (15c€/kWh), le coût annuel énergétique de ces 150 candélabres passe de 15 375€ à 2 175€, soit une économie annuelle de 13 200€ par an.</p> <p>Cumulé sur 5 ans, nous aurons alors réduit notre consommation de 1 320 000kWh et économisé 198 000€. Cela sera d'autant plus vrai, que nous subissons dès 2022 une hausse des tarifs de l'électricité de 40%.</p> <p>Par ailleurs, le coût de maintenance du parc d'éclairage public sera amené à baisser grâce à sa mise à niveau.</p>																
Partenaires	-																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" data-bbox="557 1152 1422 1266"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td><td>500 000 €</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>500 000 €</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	500 000 €	<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>										
Postes de dépenses	Montant HT																
Travaux	500 000 €																
<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" data-bbox="557 1401 1422 1574"> <thead> <tr> <th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>100 000€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>400 000€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>500 000 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	100 000€	DET 2022	Obtenue	Autofinancement	400 000€			<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
Etat	100 000€	DET 2022	Obtenue														
Autofinancement	400 000€																
<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>																
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage des travaux = 2022</li> <li>• Fin des travaux = 2025</li> </ul>																
Indicateurs d'évaluation proposés																	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Commune de Périgueux Projet : Réaménagement et pacification du cœur de ville - phase 1 rue Taillefer/Place de la Clautre

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire
OBJECTIF	<b>6. Agir pour le développement et la reconquête commerciale</b>
Action n°	350
Maître d'ouvrage	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Maître d'œuvre	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Description de l'action	<b>Le contexte du projet :</b> L'équipe municipale souhaite porter un ambitieux projet de réaménagement du centre-ville. Pour cela, un travail d'études est engagé depuis plusieurs mois avec l'appui de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne. En effet, l'équipe municipale souhaite engager le réaménagement et la pacification des secteurs de la rue Taillefer, de la Place de la Clautre, de la Place Mauvard jusqu'aux quais de l'Isle. Le fil conducteur de ce réaménagement d'ampleur consistera à repenser fondamentalement le fonctionnement actuel de ces espaces dans un impératif de développement de leur attractivité répondant ainsi aux objectifs du programme Action Cœur de Ville. Plusieurs aspects seront ainsi traités : Le développement de l'activité marchande du centre-ville bénéficiera du développement de l'attractivité du parcours piéton notamment sur la rue Taillefer et la Place de la Clautre, qui constituent une des principales vitrines commerciales du centre-ville. Il s'agira d'améliorer l'expérience client en s'attachant à renforcer la convivialité pour les habitants et les personnes appelées à fréquenter le centre-ville. La piétonisation de ces espaces sera renforcée tout comme leur convivialité avec la création d'espaces de détente et de terrasses qui pourront bénéficier aux activités de certains commerces. La poursuite des impératifs de transition écologique grâce à la pacification du centre-ville laissera plus de place aux cheminements doux et à la fréquentation des commerces tout en réorganisant la place de la voiture dans le centreville historique. Par ailleurs, ces réaménagements seront l'occasion de développer de manière ambitieuse le verdissement voire d'expérimenter des actions de désimperméabilisation d'espaces très minéraux en lien avec les impératifs de valorisation du patrimoine. Il s'agira d'expérimenter la stratégie de lutte contre les « îlots de chaleur » en plein cœur de ville dans un objectif environnemental et sanitaire grâce à des actions de verdissement et végétalisation. La reconquête d'espaces « délaissés » tels que



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	la Place Mauvard et la création d'une véritable liaison avec la rivière Isle via des aménagements doux et végétalisés permettra la réappropriation de cet espace par les périgourdin. Il s'agira de travailler à la fois sur la valorisation esthétique et écologique de cet espace mais aussi de développer un projet urbain autour de cette place aujourd'hui peu attractive. Il sera prochainement proposé aux partenaires du dispositif Action Cœur de Ville d'inclure cette opération ambitieuse dans la programmation de notre ORT.																
Partenaires	-																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Honoraires</td><td>345 100€</td></tr> <tr> <td>Travaux - rue Taillefer</td><td>844 100€</td></tr> <tr> <td>Travaux - place de la Clautre</td><td>859 000€</td></tr> <tr> <td>Dépenses transitions écologiques</td><td>108 200€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>2 156 400 €</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Honoraires	345 100€	Travaux - rue Taillefer	844 100€	Travaux - place de la Clautre	859 000€	Dépenses transitions écologiques	108 200€	<b>Total</b>	<b>2 156 400 €</b>				
Postes de dépenses	Montant HT																
Honoraires	345 100€																
Travaux - rue Taillefer	844 100€																
Travaux - place de la Clautre	859 000€																
Dépenses transitions écologiques	108 200€																
<b>Total</b>	<b>2 156 400 €</b>																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>603 792€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>1 552 608€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>2 156 400 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	603 792€	DET 2022	Obtenue	Autofinancement	1 552 608€			<b>Total</b>	<b>2 156 400 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
Etat	603 792€	DET 2022	Obtenue														
Autofinancement	1 552 608€																
<b>Total</b>	<b>2 156 400 €</b>																
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de commencement des travaux : 01/12/2022</li> <li>Durée des travaux : 2 ans</li> </ul>																
Indicateurs d'évaluation proposés																	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Commune de Périgueux Projet : Rénovation du gymnase Bertran de Born

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs</b>
Action n°	787
Maître d'ouvrage	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Maître d'œuvre	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Le Gymnase Bertran de Born est un équipement sportif polyvalent mis en service en 1975. Il comprend une salle omnisport avec un sol en synthétique pour une surface d'évolution est de 1078.00m2. Cet espace permet d'accueillir du handball, volleyball, basketball football en salle, badminton. D'autres espaces en rez de chaussée et R-1 permettent d'accueillir une salle d'arts martiaux (judo karaté, boxe française, boxe américaine), une salle de gymnastique, un mur d'escalade. Cette offre omnisport permet de répondre aux besoins de nombreux utilisateurs (établissements scolaires dont le collège et le Lycée Bertran de Born), ainsi que de nombreux clubs et associations sportives (handball, football, volleyball, judo, karaté, gymnastique rythmique sportive, Capoeira, danse...).</p> <p>Cet équipement a besoin de travaux de rénovation afin de maintenir une offre qualitative auprès des usagers. De plus, des investissements en matière d'économie d'énergie sont nécessaires afin de contribuer aux impératifs de transition écologique. Ainsi toute la sous-station et la production d'eau chaude seront remises à neuf. Ces travaux font suite au raccordement sur le réseau de chaleur des Deux Rives réalisé en octobre 2018 en lieu et place d'une chaudière gaz existante de 1984. Cet équipement sera également équipé d'une régulation intelligente permettant un d'avoir un meilleur suivi et programmation des installations.</p> <p>Nous allons également procéder au calorifugeage des canalisations existantes de chauffage et mettre en place des robinets thermostatique sur les radiateurs. Enfin nous remplacerons la Ventilation Mécanique Contrôle existante hors de service dans les vestiaires. L'ensemble de ces travaux devrait nous permettre de réduire notre facture énergétique de 1 400€/an.</p> <p>Ce projet de rénovation contribue aux axes stratégiques du Contrat de ville en matière de cohésion sociale, de cadre de vie et d'implication des habitants.</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Partenaires	-																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"><thead><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Travaux</td><td>187 500€</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>187 500€</b></td></tr></tbody></table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	187 500€	<b>Total</b>	<b>187 500€</b>										
Postes de dépenses	Montant HT																
Travaux	187 500€																
<b>Total</b>	<b>187 500€</b>																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"><thead><tr><th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr></thead><tbody><tr><td>Etat</td><td>46 875€</td><td>DET R 2022</td><td>Obtenue</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>140 625€</td><td></td><td></td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>187 500€</b></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	46 875€	DET R 2022	Obtenue	Autofinancement	140 625€			<b>Total</b>	<b>187 500€</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
Etat	46 875€	DET R 2022	Obtenue														
Autofinancement	140 625€																
<b>Total</b>	<b>187 500€</b>																
Calendrier	• Travaux en 2022																
Indicateurs d'évaluation proposés																	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Commune de Périgueux Projet : Sécurisation du secteur sauvegardé – Mise en place d'un réseau de bornes automatiques

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire
OBJECTIF	<b>6. Agir pour le développement et la reconquête commerciale</b>
Action n°	788
Maître d'ouvrage	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Maître d'œuvre	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>L'équipe municipale souhaite assurer la sécurisation des aires piétonnes du centre-ville. Pour cela, des études ont été engagées pour la mise en place d'un réseau de bornes rétractables et automatiques. Il s'agit d'assurer une meilleure gestion de la limitation de l'accès aux véhicules routiers au cœur de ville de manière quotidienne dans certains secteurs ainsi que lors de certaines animations et manifestations mises en place par la Ville entraînant des rassemblements importants de personnes.</p> <p>En effet, le système de limitation d'accès aujourd'hui assez disparate semble avoir trouvé ses limites, notamment observées lors de l'organisation de manifestations qui doivent répondre aux mesures Vigipirate renforcées. Le système existant, qui n'a pas évolué depuis plusieurs décennies manque de réactivité et d'efficacité pour des besoins particuliers (rassemblement de foule, manifestations, travaux...).</p> <p>La mise en place du réseau de bornes rétractables doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un développement du maillage du contrôle d'accès existant ;</li><li>- la mise en place d'un système interconnecté avec développement de modalités de télégestion ;</li><li>- l'amélioration de la performance et de la réactivité de la maintenance ;</li><li>- la gestion du contrôle d'accès grâce à plusieurs modes d'ouvertures (badges, télécommandes, interphones, codes, caméras...) qui permettent de répondre aux multiples besoins des usagers (résidents, personnes à mobilité réduite, clientèle hôtels, services de secours et de police, livreurs-transporteurs, taxis...). Une connexion avec le système de vidéoprotection pourrait éventuellement être développée.</li></ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Partenaires	-																
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr><tr><td>Travaux</td><td>500 000 €</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td>500 000 €</td></tr></table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	500 000 €	<b>Total</b>	500 000 €										
Postes de dépenses	Montant HT																
Travaux	500 000 €																
<b>Total</b>	500 000 €																
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"><thead><tr><th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr></thead><tbody><tr><td>Etat</td><td>127 500€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>372 500€</td><td></td><td></td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td>500 000 €</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	127 500€	DET 2022	Obtenue	Autofinancement	372 500€			<b>Total</b>	500 000 €		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
Etat	127 500€	DET 2022	Obtenue														
Autofinancement	372 500€																
<b>Total</b>	500 000 €																
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Démarrage des travaux = 2022</li><li>• Fin des travaux = 2022</li></ul>																
Indicateurs d'évaluation proposés																	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Commune de Périgueux Projet : ADA'P Mise en accessibilité tranche 2022-2023

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité</b>
Action n°	789
Maître d'ouvrage	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Maître d'œuvre	<b>Commune de PERIGUEUX</b>
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>La Ville de Périgueux s'est engagée dès 2007 dans la démarche de mise en accessibilité de son patrimoine.</p> <p>En 2007 et 2009, 59 Etablissements Recevant du Public appartenant à la commune de Périgueux ont été audités par le bureau d'étude ACCESMETRIE. Plusieurs fonctions ont été étudiées (les abords, l'entrée, l'administration, les lieux de vie et les activités communes) afin de relever les obstacles critiques. Des fiches de préconisations chiffrées ont ainsi été rédigées. Règlementairement, les audits des ERP de 5ème catégorie n'étaient pas obligatoires (article R111-19-9 du code de la construction et de l'habitation) mais au vu des priorités demandées par les associations, la Mairie de Périgueux a affirmé sa volonté d'améliorer l'accès et l'accueil des personnes handicapées dans tous ses locaux et a décidé d'aller au-delà de la loi en organisant un audit pour tous les ERP quelle que soit leur catégorie. Une base de données a ainsi été créée pour suivre les évolutions des pourcentages d'accessibilité des bâtiments lors de la réalisation de travaux de mise en accessibilité. Le diagnostic et le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics (PAVE) ont été réalisés sur la commune de Périgueux par le bureau d'étude ITER en 2012. Le périmètre d'étude (20 km) a été soumis pour avis à la Commission Communale d'Accessibilité. Les problématiques de déplacements de tous les publics avaient été prises en compte notamment celles des enfants (accès aux écoles, collèges, lycées...), des sportifs (accès aux gymnases), des touristes (accès aux places et rues commerçantes), des personnes âgées, des associations (accès aux maisons de quartiers) ... La commission communale d'accessibilité (CCA) de la Mairie de Périgueux a été créée le 26 juin 2007. Depuis elle a été réunie de nombreuses fois afin de participer à l'amélioration de l'accessibilité sur la Ville notamment en rendant un avis sur les différents projets Bâtiments ou Voirie de la Collectivité. C'est également un lieu où les associations peuvent faire part de leurs inquiétudes, mécontentements et requêtes. En 2015, elle a vu sa composition s'élargir et son règlement intérieur</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	remis à jour. Ce sont dorénavant 9 associations qui participent activement à cette commission ainsi que des représentants des usagers et des administrations qui interviennent à titre d'experts : La Ville de Périgueux poursuit la mise en œuvre de son Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) des équipements municipaux via un plan pluriannuel d'investissement. La tranche de travaux 2022-2023																
Partenaires	-																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td><td>200 000€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>200 000€</td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Travaux	200 000€	<b>Total</b>	200 000€										
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																
Travaux	200 000€																
<b>Total</b>	200 000€																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financeur</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>60 000€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>140 000€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>200 000€</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	Etat	60 000€	DET 2022	Obtenue	Autofinancement	140 000€			<b>Total</b>	200 000€		
<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>														
Etat	60 000€	DET 2022	Obtenue														
Autofinancement	140 000€																
<b>Total</b>	200 000€																
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'opération : 1er juillet 2022</li> <li>• Durée des travaux : 2 ans</li> </ul>																
Indicateurs d'évaluation proposés																	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Modernisation de l'éclairage public, suppression des boules RAZAC SUR L'ISLE

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>
Action n°	532
Maître d'ouvrage	Commune de Razac sur l'Isle
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : SDE 24
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b> mettre en avant les manques ou problèmes repérés + des chiffres clés</p> <p>Les luminaires de type « boules », sont des supports énergivores et les moins efficaces pour éclairer les espaces publics et routiers. En effet ils ont un très faible rendement et génèrent de la pollution lumineuse, en éclairant davantage vers le ciel que vers le sol.</p> <p>Le but de cette opération est de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public</li><li>- Diminuer les charges de fonctionnement de la commune</li><li>- Améliorer l'impact de l'éclairage public sur la pollution lumineuse</li></ul> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b> d'où vient-il ? où en est-il ? Noter les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p> <p>Les travaux consistent à remplacer le matériel, le plus souvent vétuste et alimentée par la technologie sodium et le remplacer par du matériel neuf, fonctionnant avec des Led.</p> <p>Les travaux sont commandés et étudiés en 2022 au SDE 24. Ils financent à hauteur de 30%, le reste sera financé par la commune et la DETR.</p> <p>Ce renouvellement de l'éclairage va diminuer la puissance de 66%. Cela impacte la pollution lumineuse, la consommation d'énergie.</p>
Partenaires	Convention de modernisation du parc d'éclairage public signée avec le SDE 24



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>					
	<b>Postes de dépenses</b>		<b>Montant HT</b>			
	Travaux		6 721,98€ HT			
	Frais divers		3 778,02€ HT			
<b>Total</b>		10 500€ HT				
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>					
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>		
	SDE 24	2016,59€		Obtenu		
	ETAT	1600,50€	DETR 2022	Obtenue		
	Autofinancement	6882,91€				
<b>Total</b>		10 500,00€				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>Début des travaux en juin 2022, échelonné sur 2 ans : 2022 et 2023</li></ul>					
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>Réduction de la pollution lumineuse</li><li>Réduction de la consommation d'énergie</li><li>Baisse du cout de la facture d'électricité.</li></ul>					



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Espace écologique de loisirs de la Vallée du Manoire – ST CREPIN D'AUBEROCHE

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs</b>
Action n°	189
Maître d'ouvrage	Mairie de St Crépin d'Auberoche
Maître d'œuvre	Cédric BONNET
Description de l'action	<p>L'Espace écologique de loisirs de la Vallée du Manoire consiste en la création d'une aire de loisirs à vocation écologique et sportive, soutenu par un point multiservice, de chemin de promenade, une zone humide avec passerelles et des espaces végétalisés. L'emprise du projet est d'environ 7000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Ce projet éco-conçu est ambitieux par ses objectifs résolument tourné en faveur de l'environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Soutien à la biodiversité par la création d'un espace paysager soucieux de la préservation de la faune et flore locale,</li> <li>- La création d'un Dynamisme local et touristique autour d'un sentier ludique, d'un parcours sportif et d'un espace récréatif adapté à tous,</li> <li>- Un volet pédagogique et de sensibilisation à l'écologie, à la préservation des espèces par des équipements type ruchers, mobilier pour la faune mais aussi des ateliers animés par des associations locales.</li> </ul> <p>L'ambition du projet est d'affirmer un parti de « grand parc » avec des petits événements ludiques, sportifs et créatifs autour de la présence de l'eau rendue apparente et accessible par les aménagements réalisés le long du cours d'eau, le Manoire. L'identification de la typologie paysagère sera assurée par un dégagement autour des strates de végétation humide. Aucun arbre n'est prévu le long de la route pour conserver le méandre bien net : compréhension d'un espace de divagation, d'une lenteur appelant à la visite.</p> <p>Le programme d'aménagement sera réalisé en 2 phases :</p> <p>Phase 1 : l'Extension du Parc de loisirs existant (zone PPRI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabane des associations</li> <li>- City-stade, les Jeux pour enfant (extension) et le parcours sportif</li> <li>- Grande allée carrossable pour manifestations</li> <li>- Oseraie, le Pavillon thématique, le Mobilier pour la faune, et les ruches pédagogiques</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>Phase 2 : création d'un espace multiservice (prévu en 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment tourné vers le parc de loisirs mais aussi vers la route pour signifier l'accueil</li> <li>- Espace bar/cuisine</li> <li>- Point de vente</li> <li>- Grande terrasse donnant sur le bassin naturel</li> <li>- Fontaine ludique</li> </ul> <p>Accessible depuis le parking de la mairie, une zone récréative jouxte un pré en bordure du Manoire. Une réserve incendie clôturée apporte une note aquatique sans possibilité d'accès à l'eau.</p>																																
Partenaires	Habitants,																																
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td><td>36400€</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>240000€</td></tr> <tr> <td>Frais divers</td><td>4000€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>280400€</b></td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Etudes	36400€	Travaux	240000€	Frais divers	4000€	<b>Total</b>	<b>280400€</b>																						
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																																
Etudes	36400€																																
Travaux	240000€																																
Frais divers	4000€																																
<b>Total</b>	<b>280400€</b>																																
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financeur</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETAT</td><td>72 000€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Région</td><td>64 492 €</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>56 080€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Agence de l'eau</td><td>5 608€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Grand Périgueux</td><td>2 804€</td><td>AAP Tourisme</td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>79 416€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>280 400€</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	ETAT	72 000€	DET 2022	Obtenue	Région	64 492 €		Sollicité	Département	56 080€		Sollicité	Agence de l'eau	5 608€			Grand Périgueux	2 804€	AAP Tourisme		Autofinancement	79 416€			<b>Total</b>	<b>280 400€</b>		
<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																														
ETAT	72 000€	DET 2022	Obtenue																														
Région	64 492 €		Sollicité																														
Département	56 080€		Sollicité																														
Agence de l'eau	5 608€																																
Grand Périgueux	2 804€	AAP Tourisme																															
Autofinancement	79 416€																																
<b>Total</b>	<b>280 400€</b>																																
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : permis d'aménager déposé en mai 2022.</p> <p>Phase travaux : fin 2022</p> <p>Date de fin : mai 2023</p>																																
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette démarche d'aménagement a pour objectif d'augmenter le potentiel écologique et le caractère « humide » de la parcelle</li> <li>- Inventaire faunistique et floristique mené un an après les travaux (intervention d'Azellus)</li> <li>- Mise en place effective de l'action pédagogique permettant de sensibiliser la population de Saint-Crépin d'Auberoche à la nouvelle richesse installée et aux enjeux associés. Cette animation pourrait se dérouler à l'occasion de la journée mondiale des zones humides en février 2023.</li> <li>- Attractivité touristique liée</li> </ul>																																



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### **Commune de Saint Mayme de Peryrol** **Projet : Agrandissement du cimetière communal**

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale						
OBJECTIF	12. Agir collectivement en faveur des territoires fragilisés						
Action n°	663						
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Saint Mayme de Peryrol</b>						
Maître d'œuvre	<b>Commune de Saint Mayme de Peryrol</b>						
Description de l'action	<p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>N'ayant pratiquement plus aucune place disponible, la commune a lancé une étude en 2017 pour la restructuration de son cimetière (ELABOR). Deux procédures de reprises de concessions ont alors été engagées successivement : l'une, portant sur les concessions en état d'abandon, achevée en mars 2021, la seconde, portant sur la régularisation des sépultures sans concession, qui se terminera en mars 2022.</p> <p>Parallèlement, la partie Nord du cimetière était jusqu'alors peu exploitée (1 columbarium et 5 cave-urnes) et offre une possibilité d'extension.</p> <p>Le réagencement de cette partie, sur près de 570m<sup>2</sup>, permettrait de créer 26 emplacements supplémentaires (sur deux rangées), de réorganiser l'espace dédié au columbarium et de créer un jardin du souvenir.</p> <p>Les travaux d'aménagement ont été estimés à 29 742.50€ HT (nettoyage, abattage des arbres, enlèvement du bois, décapage du sol au niveau des allées, empierrement et cylindrage, réalisation d'une clôture et pose d'un portail).</p> <p>Ces travaux peuvent être réalisés au cours du premier semestre 2022.</p>						
Partenaires	-						
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Postes de dépenses</th><th style="width: 50%;">Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td><td>29 742.50</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>29 742.50</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	29 742.50	<b>Total</b>	<b>29 742.50</b>
Postes de dépenses	Montant HT						
Travaux	29 742.50						
<b>Total</b>	<b>29 742.50</b>						



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	Etat	7 435,75€	DETR 2022	Obtenue
	Département	7 435,75€	FEC	Sollicité
	Autofinancement	14 871,00€		
Calendrier	Total	29 742.50		
	<ul style="list-style-type: none"><li>Eté 2022 : Réhabilitation du restaurant scolaire</li><li>Eté 2023 : Réhabilitation Groupe scolaire</li></ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création d'une halle paysanne - ST MICHEL DE VILLADEIX

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire
OBJECTIF	<b>6. Agir pour le développement et la reconquête commerciale</b>
Action n°	354
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de St Michel de Villadeix</b>
Maître d'œuvre	-
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La commune de Saint Michel de Villadeix est une commune rurale (305 habitants) du sud de l'agglomération périgourdine. Située au croisement des cultures de la Fraise – reconnue par une Indication Géographique Protégée depuis 2004 – la Fraise du Périgord fut la 1ère d'Europe à décrocher l'IGP, de la Truffe et aux portes des vignobles du Bergeracois, la commune possède une forte histoire agricole.</p> <p>Au sein d'un patrimoine bâti de caractère, la municipalité souhaite ancrer cette tradition et pérenniser cette économie locale par la création d'une halle paysanne à destination des producteurs locaux.</p> <p>Les enjeux de cette opération sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en valeur les productions locales à destination de la population et des touristes,</li><li>- Favoriser les ventes directes et circuits-courts,</li><li>- Conforter l'économie locale par la création d'équipements secondaires de distribution en lien avec les marchés locaux établis (celui de Vergt pour la Fraise et celui de Ste Alvère pour la Truffe),</li><li>- Participer au rayonnement et à la dynamique de territoire pour faire valoir le potentiel agritouristique de ces terres aux confins du Vern et du Caudeau,</li><li>- Proposer une offre alternative touristique en lien avec l'agriculture, le terroir et la préservation de l'environnement</li></ul> <p>Le nouveau bâtiment viendra en extension de la salle des fêtes existante située en centre-bourg. L'objectif est donc d'optimiser les bâtiments existants et d'adoindre à l'actuel bâtiment dévolu aux fêtes et manifestations un nouveau lieu pour le commerce local et de proximité.</p> <p>Ce projet participe à une volonté de redynamisation du centre-bourg par la création d'un cœur de village autour d'une halle marchande.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Partenaires	-																								
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes honoraires</td><td>29 760,45€HT</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>213 845,85€ HT</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>243 706,30€ HT</td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Etudes honoraires	29 760,45€HT	Travaux	213 845,85€ HT	<b>Total</b>	243 706,30€ HT																
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																								
Etudes honoraires	29 760,45€HT																								
Travaux	213 845,85€ HT																								
<b>Total</b>	243 706,30€ HT																								
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financeur</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETAT</td><td>64 183,80€</td><td>DETR 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>53 461€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Région</td><td>73 112€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>52 949,50€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>243 706,30€</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	ETAT	64 183,80€	DETR 2022	Obtenue	Département	53 461€		Sollicité	Région	73 112€		Sollicité	Autofinancement	52 949,50€			<b>Total</b>	243 706,30€		
<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																						
ETAT	64 183,80€	DETR 2022	Obtenue																						
Département	53 461€		Sollicité																						
Région	73 112€		Sollicité																						
Autofinancement	52 949,50€																								
<b>Total</b>	243 706,30€																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de début de l'opération : Novembre 2022</li> <li>- Date de fin : février/mars 2023</li> </ul> <p>Etapes du projet : Devis global établi Subventions DETR et DSIL 2022 demandées</p>																								
- Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de marchés producteurs</li> <li>- Volume de ventes directes effectuées sous la halle</li> <li>- Notoriété de la halle et plus largement de la commune</li> <li>- Satisfaction de la population vis-à-vis du projet</li> <li>- Nombre de rencontres organisées sous la halle sur les autres temps</li> </ul>																								



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### St Pierre de Chignac

### Projet : création et aménagement de 2 appartements T4 et T5 à loyers modérés

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale																
OBJECTIF du projet	<b>14. Favoriser un habitat solidaire, attractif et durable</b>																
N° action	<b>669</b>																
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de Saint Pierre de Chignac</b>																
Maître d'œuvre	Mairie de Saint Pierre de Chignac																
Descriptif	<p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>La surface permet la création de 2 logements T4 et T5 et d'accueillir 2 familles à bas revenus. Pour cela il faut, isoler cette bâtie et scinder la surface en deux logements pour y accueillir 2 familles à bas revenus avec enfants. Le changement de mode de chauffage est dans le projet et permettra aux locataires de pouvoir assumer leurs factures de chauffage : économie d'énergie et financière.</p>																
Partenaires	Etat, Région, Département, Grand Périgueux																
Planification financière	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>64 134,13€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>64 134,13€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	64 134,13€	<b>Total</b>	<b>64 134,13€</b>										
Postes de dépenses	Montant HT																
Travaux	64 134,13€																
<b>Total</b>	<b>64 134,13€</b>																
Plan de financement du projet	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financement</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>16 033,50€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>48 100,63€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>64 134,13€</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	16 033,50€	DET 2022	Obtenue	Autofinancement	48 100,63€			<b>Total</b>	<b>64 134,13€</b>		
Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
Etat	16 033,50€	DET 2022	Obtenue														
Autofinancement	48 100,63€																
<b>Total</b>	<b>64 134,13€</b>																
PLANNING	<ul style="list-style-type: none"> <li>Début des travaux prévus : mai 2022</li> <li>Prévisionnel de fin de travaux : janvier 2023</li> </ul>																
EVALUATION FINALE DU PROJET																	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLO

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Mairie de SANILHAC Projet : Renouvellement LED du parc éclairage

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>
Action n°	797
Maître d'ouvrage	Commune de Sanilhac
Maître d'œuvre	Commune de Sanilhac
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Le diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) a mis en évidence une vétusté importante des installations, de l'ordre de 33 %, pour la commune de Sanilhac.</p> <p>Face à ce constat et aux évolutions réglementaires et technologiques introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018, le SDE 24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public.</p> <p>Dans la continuité de la refonte du Règlement d'Intervention, le SDE 24 a proposé à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie, et donc un allégement de leurs factures d'électricité pour ce poste.</p> <p>La convention entre la commune de Sanilhac et le SDE 24 prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement ;</li><li>- Estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergie correspondantes ;</li><li>- Définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux ;</li><li>- Régularisation du transfert des biens mis à disposition (inventaire).</li></ul> <p>Suivant le diagnostic réalisé par le SDE 24, il convient de retenir que :</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 144 foyers lumineux sont concernés par le projet de modernisation ;</li> <li>- Le montant total estimatif des travaux s'élève à 267 417 € HT, avec une participation du SDE24 de 35% soit 93 596 ;</li> <li>- Le montant de la participation de la commune s'élève donc à 173 821 € sur 5 ans.</li> </ul> <p>Sur la base de ces informations, le conseil municipal a décidé retenir une durée de réalisation des travaux de 5 années et de démarrer ces travaux en 2022, pour un montant estimatif annuel moyen de 36 000 € HT à la charge de la commune.</p>																				
Partenaires	<p>Le SDE24 – participation à hauteur de 35% des travaux</p> <p>Le SDE24 est compétent en matière d'éclairage public.</p>																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Postes de dépenses</th><th style="text-align: right;">Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td><td style="text-align: right;">56 000€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td style="text-align: right;"><b>56 000€</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	56 000€	<b>Total</b>	<b>56 000€</b>														
Postes de dépenses	Montant HT																				
Travaux	56 000€																				
<b>Total</b>	<b>56 000€</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Financeur</th><th style="text-align: center;">Montant</th><th style="text-align: center;">Dispositif financier mobilisé</th><th style="text-align: center;">Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td style="text-align: center;">11 200€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>SDE24</td><td style="text-align: center;">19 600€</td><td>Participation</td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td style="text-align: center;">25 200 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td style="text-align: center;"><b>56 000€</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	11 200€	DET 2022	Obtenue	SDE24	19 600€	Participation		Autofinancement	25 200 €			<b>Total</b>	<b>56 000€</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	11 200€	DET 2022	Obtenue																		
SDE24	19 600€	Participation																			
Autofinancement	25 200 €																				
<b>Total</b>	<b>56 000€</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion : automne 2021</li> <li>• Montage du projet : janvier 2022</li> <li>• Projet finalisé : janvier 2022</li> <li>• Dépôt du projet DETR : mi-janvier 2022</li> <li>• Statuts du financement : avril 2022</li> <li>• Début des travaux prévus : mai 2022</li> <li>• Prévisionnel de fin de travaux : décembre 2022</li> </ul>																				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Mairie de Sanilhac Projet : Rénovation énergétique du groupe scolaire des Cébrades - tranche 2

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>
Action n°	591
Maître d'ouvrage	Commune de Sanilhac
Maître d'œuvre	ARCHITECTURE & EXPERTISE TAKACS J.P.
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Le Groupe scolaire des Cébrades accueille une école maternelle et une école élémentaire. Le groupe scolaire est vieillissant et peu adapté aux nouvelles normes énergétiques. Une étude énergétique du bâtiment a démontré le mauvais rendement énergétique. Le bâtiment peut être considéré comme « passoire énergétique ».</p> <p>Une première tranche a déjà été décidé par la commune, elle concerne principalement l'isolation thermique par l'extérieur. (pour environ 635 000€ HT)</p> <p><b>Objectifs poursuivis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Faire des économies d'énergies ;</li><li>* Apporter du confort aux élèves et aux enseignants dans le cadre de la scolarité ;</li><li>* Anticiper les contraintes écologiques liées au changement climatique.</li></ul> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>La commune souhaite continuer à améliorer la qualité énergétique du groupe scolaire des Cébrades.</p> <p>Les travaux de la tranche 2 porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La réfection complète de la toiture du bâtiment ;</li><li>- Le remplacement de système de chauffage et de ventilation (mise en place d'un mécanisme de ventilation double flux) ;</li><li>- Mise aux normes de l'installation électrique intérieure.</li></ul>
Partenaires	-



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>		
	Etudes	68 000€		
	Travaux	681 000€		
	<b>Total</b>	<b>749 000€</b>		
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	ETAT	199 170€	DET R 2022	Obtenue
	DEPARTEMENT	110 000€		Sollicité
	Autofinancement	439 830€		
	<b>Total</b>	<b>749 000€</b>		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réflexion : été 2021</li><li>• Montage du projet : automne 2021</li><li>• Projet finalisé : décembre 2021</li><li>• Dépôt du projet DETR : mi-janvier 2022</li><li>• Statuts du financement : avril 2022</li><li>• Début des travaux prévus : mai 2022</li><li>• Prévisionnel de fin de travaux : décembre 2022</li></ul>			



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Acquisition et rénovation énergétique, bien immobilier, 4 avenue de l'Isle 24420 Sarliac sur l'Isle

Mairie de Sarliac sur l'Isle

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>
Action n°	44
Maître d'ouvrage	Commune de Sarliac
Maître d'œuvre	-
Description de l'action	<p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>Le site accueillait une maison à usage de cabinet médical au rez de chaussée et un logement à l'étage pour une superficie totale de 173,51m<sup>2</sup>. Le médecin ayant déménagé dans la Maison des Services et des Associations en juillet 2018, nous avons pu répondre favorablement à la demande de locaux de l'Association Départementale de la Protection Civile de la Dordogne.</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce lieu accueille donc :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les bureaux du siège de l'Association Départementale de la Protection Civile de La Dordogne</li><li>- Le centre de formation aux secours de la Protection Civile pour le département de la Dordogne.</li><li>- L'antenne du Grand Périgueux de la Protection Civile</li></ul> <p>Ce lieu convient particulièrement bien aux besoins de l'Association du fait de la possibilité de garer en toute sécurité les 7 véhicules d'interventions.</p> <p>Pour pérenniser ce service, la commune de Sarliac envisage donc l'acquisition de ce bien conformément à l'application de la convention signée avec l'EPF NA mais également de réaliser la rénovation énergétique de ce bâtiment.</p> <p>Une étude énergétique a donc été réalisée par le SDE24 et le bureau d'étude ENERGIO en 2021.</p> <p>Par délibération du 24/11/2021, la commune de Sarliac a recruté un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>Le Maître d'œuvre nous a remis un avant-projet sommaire (APS) au 28 janvier 2022 qui précise la nature des travaux à réaliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation murs et plafonds</li> <li>- Changement de chauffage par énergies renouvelables (granulés bois)</li> <li>- Changement des menuiseries</li> <li>- VMC</li> <li>- Eclairage Led</li> </ul>																								
Partenaires																									
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td><td>145 000.00€</td></tr> <tr> <td>Etudes</td><td>16 100.00€</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>161 000.00€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>322 100.00€</b></td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Acquisition	145 000.00€	Etudes	16 100.00€	Travaux	161 000.00€	<b>Total</b>	<b>322 100.00€</b>														
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																								
Acquisition	145 000.00€																								
Etudes	16 100.00€																								
Travaux	161 000.00€																								
<b>Total</b>	<b>322 100.00€</b>																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financement</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>96 630,00€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>76 500.00€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>Fond de concours</td><td>37 240.00€</td><td></td><td>Sollicité</td></tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT</td><td>111 730,00 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>322 100.00€</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	Etat	96 630,00€	DET 2022	Obtenue	Département	76 500.00€		Sollicité	Fond de concours	37 240.00€		Sollicité	AUTOFINANCEMENT	111 730,00 €			<b>Total</b>	<b>322 100.00€</b>		
<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																						
Etat	96 630,00€	DET 2022	Obtenue																						
Département	76 500.00€		Sollicité																						
Fond de concours	37 240.00€		Sollicité																						
AUTOFINANCEMENT	111 730,00 €																								
<b>Total</b>	<b>322 100.00€</b>																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet finalisé OUI</li> <li>Dépôt du projet DETR 28/01/2022</li> <li>Statuts du financement</li> <li>Acquisition immobilière au 01/07/2022</li> <li>Début des travaux prévus 01/10/2022</li> <li>Prévisionnel de fin de travaux fin 2023</li> </ul>																								
Indicateurs d'évaluation proposés																									



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Aménagement du bourg tranche 4 - SAVIGNAC LES EGLISES

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement						
OBJECTIF	<b>1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</b>						
Action n°	796						
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Savignac les Eglises</b>						
Maître d'œuvre	Commune de Savignac Les Eglises						
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  Renforcer, sécuriser la desserte routière aux différentes échelles.  Il s'agit d'une opération de sécurisation d'entrée de bourg sur la RD705.  Les travaux sont réalisés conjointement avec le service des routes du Département de la Dordogne. Ils auront pour objectifs de baisser la vitesse et de sécuriser l'entrée de la traverse.  En effet il s'agit d'un axe prioritaire de circulation, La RD705 comptabilise 2 364 véhicules en moyenne journalière annuelle.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b>  Il s'agit d'une opération de sécurisation par la réalisation d'aménagements routiers de centre-bourg (bordures, modification de la chaussée, sécurisation...)</p>						
Partenaires	ATD 24 – Département ( route départementale)						
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>66 570€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>66 570€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	66 570€	<b>Total</b>	<b>66 570€</b>
Postes de dépenses	Montant HT						
Travaux	66 570€						
<b>Total</b>	<b>66 570€</b>						



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
Etat	19 971€	DET 2022	Obtenue	
Département	20 000€		Sollicité	
Autofinancement	26 599€			
<b>Total</b>	<b>66 570€</b>			
Calendrier	Fin d'année 2022			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction des accidents</li><li>• Ressenti de la population sur la sécurisation</li><li>• Ralentissement de la vitesse sur cette route</li></ul>			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Travaux énergétiques et mise aux normes de la Mairie - SAVIGNAC LES EGLISES

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire								
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>								
Action n°	731								
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Savignac les Eglises</b>								
Maître d'œuvre	Commune de Savignac Les Eglises								
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>            Afin de réduire les frais inhérents au chauffage, une étude des coûts d'énergie globale de tous les bâtiments communaux a été fait par le SDE 24 et a mis en évidence, entre autres, un problème sur le bâtiment de la mairie.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b>            Une étude plus approfondie a été réalisée sous l'autorité du SDE 24 et a diagnostiqué l'absence d'isolation du bâtiment            Il faut donc phase 1 :            Refaire la toiture avec une isolation aux normes            Phase 2 : refaire une isolation par un doublage des murs et poser des menuiseries double vitrage            Phase 3 : changer la chaudière fuel</p> <p>La première phase de cette année 2022 est la réfection de la toiture de la mairie avec isolation aux normes.            Cela permettra de réduire les couts de chauffage et réduire la déperdition de chaleur.</p>								
Partenaires	-								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes SDE</td> <td>600€</td> </tr> <tr> <td>Travaux phase 1</td> <td>31 720.08€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>32 320.08€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Etudes SDE	600€	Travaux phase 1	31 720.08€	<b>Total</b>	<b>32 320.08€</b>
Postes de dépenses	Montant HT								
Etudes SDE	600€								
Travaux phase 1	31 720.08€								
<b>Total</b>	<b>32 320.08€</b>								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Etat	9 516,00€	DETR 2022	Obtenue
	Département	7 500,00€		Sollicité
	Autofinancement	15 304,08€		
	Total	32 320,08€		

Calendrier	L'appel d'offres et les travaux de toiture se feront en 2022. Les autres phases se feront en 2023 et 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• La baisse des couts de chauffage</li><li>• Mise normes</li><li>• Amélioration de la lettre de classement énergétique du bâtiment</li><li>• aux Confort des salariés</li></ul>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création de deux cabinets médicaux - Sorges et Ligueux en Périgord

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité</b>
Action n°	667
Maître d'ouvrage	Mairie de Sorges et Ligueux en Périgord
Maître d'œuvre	Frédéric NEY, Architecte
Description de l'action	<p>Sorges et Ligueux en Périgord se situe à 20 kilomètres de Périgueux où se trouve l'offre de soins. Comme toutes les communes alentours, Sorges et Ligueux en Périgord, rencontre des difficultés pour répondre aux besoins d'une population âgée, mais aussi des couples jeunes qui s'installent. Il convient de satisfaire les demandes de ces nouveaux habitants. En effet, il n'y a qu'un médecin généraliste, et les communes situées aux alentours voient partir à regret leurs praticiens et s'amorcer un report de clientèle difficile à satisfaire.</p> <p>La commune de Sorges et Ligueux en Périgord a déjà créé une maison des services qui accueille un cabinet d'infirmières, d'un chirurgien-dentiste, d'une orthophoniste, de professionnels de médecine douce, ostéopathe, kinés...</p> <p>Cet équipement est aujourd'hui totalement occupé et ne peut plus accueillir d'autres professionnels de santé.</p> <p>Or, la commune a de nouveau été sollicitée pour des demandes de locaux médicaux (médecin généraliste, et sage-femme) et n'a pas la possibilité de répondre favorablement à ces demandes, alors même que les propositions correspondent aux besoins exprimés par les habitants.</p> <p>Il est donc apparu nécessaire de créer une offre immobilière adaptée pour pouvoir répondre rapidement à la demande d'installation de ces professionnels de santé (demande d'installation pour septembre 2022 et praticiens prêts à patienter).</p> <p>L'opération consiste en la transformation d'une friche économique (ancien garage), située dans le cœur du bourg de Sorges près de la RN 21, en 2 cabinets pour professionnels de santé.</p> <p>En effet, le dynamisme économique (création de 2 zones d'activités) et culturel de la commune attire d'autres professionnels de santé qui émettent le souhait de s'installer sur notre territoire, notamment une sage-femme. La commune a également un besoin important d'installation d'un médecin généraliste.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'étendre notre offre de locaux pour les professionnels de santé, du fait d'une demande croissante, et de renforcer le nombre de professionnels de santé présents dans la commune. Effectivement,</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>tous les locaux prévus à cet effet (maison de services au public, par exemple) sont déjà occupés.</p> <p>Grâce à la réalisation de ce projet, la commune pourra répondre à la demande des professionnels et aux besoins de la population, où l'on trouve des jeunes qui s'installent, mais aussi des personnes âgées, toujours demandeuses de services de santé de proximité.</p> <p>La commune a enregistré des demandes d'installation de professionnel de santé pour le 1er septembre 2022. Les travaux seront terminés au cours du 1er semestre 2023. Les candidats sont d'accord pour attendre l'ouverture des cabinets médicaux.</p> <p>Ce renforcement du réseau de santé sur notre territoire communal rural, permet également aux soignants et aux soignés de se sentir au cœur d'un projet de territoire et de ne pas ressentir d'isolement.</p>																								
Partenaires	-																								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td><td>165 587€</td></tr> <tr> <td>Autres dépenses</td><td>12 635€</td></tr> <tr> <td>Frais divers</td><td>18 290€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>196 512 €</b></td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Travaux	165 587€	Autres dépenses	12 635€	Frais divers	18 290€	<b>Total</b>	<b>196 512 €</b>														
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																								
Travaux	165 587€																								
Autres dépenses	12 635€																								
Frais divers	18 290€																								
<b>Total</b>	<b>196 512 €</b>																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financeur</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>41 677,50€</td><td>DET 2022</td><td>Obtenue</td></tr> <tr> <td>Département</td><td>49 128€</td><td></td><td>sollicité</td></tr> <tr> <td>Région</td><td>49 128€</td><td></td><td>sollicité</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>56 578,50€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>196 512 €</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	Etat	41 677,50€	DET 2022	Obtenue	Département	49 128€		sollicité	Région	49 128€		sollicité	Autofinancement	56 578,50€			<b>Total</b>	<b>196 512 €</b>		
<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																						
Etat	41 677,50€	DET 2022	Obtenue																						
Département	49 128€		sollicité																						
Région	49 128€		sollicité																						
Autofinancement	56 578,50€																								
<b>Total</b>	<b>196 512 €</b>																								
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : <b>01/09/2022</b></p> <p>Date de fin : <b>01/02/2023</b></p> <p>Etapes du projet :</p> <p><b>2022</b> : Etudes (APD en cours), dépôt du permis, consultation des entreprises et lancement des travaux</p> <p><b>1<sup>er</sup> semestre 2023</b> : fin des travaux et mise en service</p>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels de santé nouvellement installés</li> <li>- Nombre de patients pris en charge</li> <li>- Surface de friche transformée en centre-bourg</li> </ul>																								



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet : Modernisation du parc d'éclairage public, éradication des boules TRELISSAC

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire												
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>												
Action n°	549												
Maître d'ouvrage	Commune de Treliissac												
Maître d'œuvre	Commune de Treliissac et SDE												
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  <b>Modernisation du parc d'éclairage public</b></p> <p>Afin de moderniser et de bénéficier d'un éclairage public respectueux de l'environnement, tant en consommation d'énergie qu'en respect de l'environnement, il est nécessaire de remplacer le parc vétuste d'éclairage avec des ampoules aux sodiums par une solution technique plus moderne d'éclairage à Leds.</p> <p>Ces travaux vont permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de renouveler et de moderniser un parc vétuste d'éclairage (80%),</li> <li>• de réduire la consommation énergétique,</li> <li>• d'effectuer des économies financières non négligeables pour une petite commune rurale,</li> <li>• d'adapter plus facilement la modularité des zones à éclairer en permettant une variation de la puissance en fonction des besoins,</li> <li>• de réduire les frais d'entretien du parc d'éclairage,</li> </ul> <p>de créer des zones sombres permettant aux animaux nocturnes de développer leurs habitats.</p>												
Partenaires	Convention de modernisation du parc d'éclairage public signée avec le SDE 24 en 2021												
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>124 252,11€</td> </tr> <tr> <td>Frais divers</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>124 252,11€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Acquisition		Etudes		Travaux	124 252,11€	Frais divers		<b>Total</b>	<b>124 252,11€</b>
Postes de dépenses	Montant HT												
Acquisition													
Etudes													
Travaux	124 252,11€												
Frais divers													
<b>Total</b>	<b>124 252,11€</b>												
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>												



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
Etat	24 850,40€	DETR 2022 25%	Obtenu	
SDE	39 139,42€	30%	convention	
Autofinancement	39 139,42€			
<b>Total</b>	<b>124 252,11€</b>			

Calendrier	Les travaux de modernisation vont être réalisés sur deux années. La première tranche aura lieu dans le milieu d'année 2022. La seconde tranche sera réalisée dans le courant d'année 2023. Il est à noter que cette réalisation est en lien avec le SDE 24.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consommation électrique</li><li>• Réduction de la facture</li></ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet : Aménagement de la Place des Garennes Trélissac

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</b>
Action n°	227
Maître d'ouvrage	Commune de Trélissac
Maître d'œuvre	Commune de Trélissac
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  La commune de Trélissac a engagé depuis plusieurs années une revalorisation de cet espace qui, s'il est très dynamique, n'en demeure pas moins vieillissant. En effet, il souffre d'une image très négative en partie lié à un traitement très routier de l'espace public.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b>  Le projet porte sur le réaménagement de la place des Garennes par une requalification des espaces de stationnement et de circulation, une réflexion sur les aménagements cyclables et piétonniers (en lien avec la voie verte située à proximité – dans le cadre du schéma cyclable du Grand Périgueux) et le réseau de transport Péribus.</p> <p>Les enjeux de ce projet sont multiples.  Il vise à une requalification de la place par de nouveaux aménagements, le verdissement de l'espace (plantations, désartificialisation des sols, voire enherbement des parkings...), la redynamisation des commerces du centre-bourg, la création d'un îlot de verdure le long d'une route nationale à grande fréquentation (RN 21).</p> <p>La place des Garennes doit devenir un espace visible de liaisons intermodales à la jonction du réseau de bus et des pistes cyclables.</p> <p>L'objectif est d'améliorer et de fluidifier le trafic afin d'inciter les comportements vertueux par l'utilisation des transports en commun et/ ou de modes de mobilités propres (vélo, marche...).</p> <p>De ce fait, les logements et les commerces situés autour de cette place pourront bénéficier d'un nouveau cadre amélioré par une opération de verdissement des espaces. L'idée est donc d'opérer une reconquête commerciale, d'améliorer le cadre de vie des habitants, de faciliter les déplacements afin de remplacer une place minérale, véritable « îlot de chaleur » par un « îlot de verdure ».</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence Périmouv'</li> <li>- Service mobilité du Grand Périgueux</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>		
	Etudes Maîtrise d'œuvre	25 416€		
	Mission SPS	3 177€		
	Travaux	317 700€		
	<b>Total</b>	<b>346 293€</b>		
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	Etat	95 310€	DET 2022	Attribué
	Région	69 258,60€	Contrat régional	En cours
	Département	69 258,60€	Contrat territorial	En cours
	Europe	43 207,20€	LEADER	En cours
Calendrier	Autofinancement	69 258,60€		
	<b>Total</b>	<b>346 293€</b>		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude définitive sur avant-projet prévue fin mars 2022</li> <li>Validation du projet en avril 2022</li> <li>Ordre de Service travaux en juin 2022 avec une date prévisionnelle de début de chantier en juillet 2022</li> <li>Durée des travaux : 3 mois</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des usagers des transports en commun et des abonnés Péribus</li> <li>Redynamisation de la zone commerciale</li> <li>Augmentation du nombre d'usagers des pistes cyclables et des abonnées Périvélo</li> </ul>			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Projet : Aménagement des ruelles et places - Val de Louyre et Caudeau

<b>AXE</b>	2/ La relance et le développement économique du territoire										
<b>OBJECTIF</b>	<b>7. Développer le tourisme durable</b>										
Action n°	552										
Maître d'ouvrage	Commune de Val de Louyre et Caudeau										
Maître d'œuvre	Commune de Val de Louyre et Caudeau										
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  La commune de Val de Louyre et Caudeau poursuit son programme d'aménagement de centres-bourgs afin d'améliorer l'attractivité du territoire et d'apporter un cadre de vie plus agréable pour les habitants et les touristes.  C'est aussi l'occasion d'une mise aux normes des espaces publics dans le respect de la réglementation et conformément au PMAVEP de la commune.</p> <p>Le projet 2022 concerne les trois villages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>St Laurent des Bâtons</u> : aménagement et requalification du départ de la rue Saint Europe aux abords de l'église, en pavés enherbés.</li> <li>- <u>Sainte Alvère</u> : aménagement de la venelle du Rosier qui relier la rue du Pré Saint Jean à la rue de la République, poursuite de l'aménagement avec frontage de la rue Montaigne à partir de la place de l'Europe.</li> <li>- Cendrieux : poursuite de l'aménagement du centre-bourg avec amorce du chemin du Ronde et des abords de l'église.</li> </ul> <p>Les travaux prévus tiendront compte du patrimoine présent et des aménagements mis en place pour une harmonie des réalisations. De plus, outre les normes handicap inscrites au PMAVEP, la commune tient à respecter les prescriptions de l'Agenda 21 et notamment dans les choix des plantations et des revêtements : pavés enherbés, choix des plantations,...</p>										
Partenaires	-										
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes Maîtrise d'œuvre</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Mission SPS</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>189 675€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>189 675€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Etudes Maîtrise d'œuvre	-	Mission SPS	-	Travaux	189 675€	<b>Total</b>	<b>189 675€</b>
Postes de dépenses	Montant HT										
Etudes Maîtrise d'œuvre	-										
Mission SPS	-										
Travaux	189 675€										
<b>Total</b>	<b>189 675€</b>										



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Etat	56 902,50€	DET 2022	Attribué
	Département	47 418,75€	Contrat territorial	En cours
	Autofinancement	85 353,75€		
Calendrier	Total	189 675€		
			• Début des travaux : mai 2022 • Durée des travaux : 8 mois	
Indicateurs d'évaluation proposés				



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

**Commune de Vergt**

### Projet : Modernisation de l'éclairage public

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire																				
OBJECTIF	<b>10. Soutenir la performance environnementale du domaine public</b>																				
Action n°	561																				
Maître d'ouvrage	<b>Commune de VERGT</b>																				
Maître d'œuvre	<b>Commune de VERGT</b>																				
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>Le parc « éclairage public » de la commune est vétuste et énergivore. Une convention « nouvelle donne » a été signée avec le SDE 24 afin de planifier la modernisation de l'éclairage public sur 10 ans en remplacement les éléments vétustes par des lampes à Led</p> <p>Il est aussi envisagé une diminution des plages horaires d'éclairage dans certains secteurs de la commune afin de réduire les dépenses et la pollution visuelle.</p>																				
Partenaires	SDE 24																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>24 432,34€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>24 432,34€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	24 432,34€	<b>Total</b>	<b>24 432,34€</b>														
Postes de dépenses	Montant HT																				
Travaux	24 432,34€																				
<b>Total</b>	<b>24 432,34€</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>4 653,80€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>SDE 24</td> <td>8 551,32€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>11 227,22€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>24 432,34€</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	4 653,80€	DET 2022	Obtenue	SDE 24	8 551,32€			Autofinancement	11 227,22€			<b>Total</b>	<b>24 432,34€</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	4 653,80€	DET 2022	Obtenue																		
SDE 24	8 551,32€																				
Autofinancement	11 227,22€																				
<b>Total</b>	<b>24 432,34€</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de l'opération - 1 ER SEMESTRE 2022</li> </ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des dépenses énergétiques</li> </ul>																				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

**Commune de Vergt**

### Projet : Réfection de la toiture de l'église

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire																				
OBJECTIF	<b>7. Développer le tourisme durable</b>																				
Action n°	680																				
Maître d'ouvrage	<b>Commune de VERGT</b>																				
Maître d'œuvre	<b>Commune de VERGT</b>																				
Description de l'action	<b>Le contexte du projet :</b> depuis plusieurs années, il a été constaté des fuites d'eau lors de fortes pluies dues à des glissements de tuiles ainsi qu'un mauvais état général de la charpente. Afin de remédier à ces désordres, il est envisagé de restaurer la charpente et de resuivre la toiture.																				
Partenaires																					
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>49 735.31€</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>49 735.51€</b></td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Travaux	49 735.31€	<b>Total</b>	<b>49 735.51€</b>														
Postes de dépenses	Montant HT																				
Travaux	49 735.31€																				
<b>Total</b>	<b>49 735.51€</b>																				
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th> <th>Montant</th> <th>Dispositif financier mobilisé</th> <th>Décision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>12 433.75€</td> <td>DET 2022</td> <td>Obtenue</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>12 433.83€</td> <td>Contrat départemental</td> <td>sollicité</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>24 867.73€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>49 735.31€</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	12 433.75€	DET 2022	Obtenue	Département	12 433.83€	Contrat départemental	sollicité	Autofinancement	24 867.73€			<b>Total</b>	<b>49 735.31€</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	12 433.75€	DET 2022	Obtenue																		
Département	12 433.83€	Contrat départemental	sollicité																		
Autofinancement	24 867.73€																				
<b>Total</b>	<b>49 735.31€</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de l'opération - 2ème semestre 2022</li> <li>• </li> </ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• </li> </ul>																				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLO**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Commune de Vergt Projet : Crédit d'un espace de loisirs intergénérationnel

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs</b>
Action n°	556
Maître d'ouvrage	Commune de VERGT
Maître d'œuvre	Commune de VERGT
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b> Vergt (1 650 habitants) est une commune de la troisième couronne rurale de l'agglomération périgourdine, chef-lieu de canton. Elle dispose de nombreux atouts et le rayonnement territorial d'un bourg-centre structuré, disposant de nombreux équipements d'intérêts intercommunaux (collège, école, maison de santé, Maison France Service...) mais aussi commerces et services. La commune est donc un véritable pôle attractif sur le secteur sud de l'agglomération du Grand Périgueux.</p> <p>Pour conforter l'offre de services et l'orienter vers une proposition culturelle inédite sur le territoire, le conseil municipal a décidé en 2017 de lancer la construction d'une <b>salle socio-culturelle L'atrium (déjà réalisée)</b> sur une réserve foncière située à proximité du centre-bourg de la commune.</p> <p>L'opération globale initialement définie consiste en la création d'un lieu de vie intergénérationnel, unique à l'échelon communal et cantonal, alliant à la fois l'accès à la culture (cinéma, spectacles vivants principalement) mais également <b>un espace arboré sportif, familial et ludique</b>, en cœur de village.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b> La plaine de loisirs et sportive intergénérationnelle de Vergt est un projet qui vient en complément de la salle socio-culturelle « Atrium », nouvellement réalisée.</p> <p>Le projet comprend donc plusieurs ensembles permettant à la fois la pratique d'activités sportives et ludiques, adaptés à tout âge ainsi qu'un lieu de vie intergénérationnel, favorisant également de promouvoir le « mieux vivre ensemble ».</p> <p>Situé en périphérie immédiate du centre-bourg, il sera accessible rapidement à pied et à vélo, en priorisant les mobilités douces. Ce site sera également accessible pour les écoles et les activités périscolaires et les touristes.</p>
Partenaires	-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>		
	Etudes	14 335€		
	Travaux	153 500€		
	<b>Total</b>	<b>167 315€</b>		
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	Etat	38 400€	DET 2022	Obtenue
	Département	30 700€	Contrat de projets communaux	sollicité
	Autofinancement	98 215€		
<b>Total</b>	<b>167 315€</b>			
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de l'opération juillet 2022</li> <li>• 2022 : choix de la maîtrise d'œuvre + études avant-projet</li> <li>• 2022-2023 : réalisation des travaux</li> </ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration environnementale et qualité des aménagements</li> <li>• Nombre de jeunes et d'habitants impliqués dans la démarche participative du projet</li> <li>• Taux de fréquentation par la population locale et les visiteurs/touristes</li> <li>• Mixité intergénérationnelle des pratiquants</li> <li>• Nombre de structures associatives utilisatrices</li> </ul>			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Réhabilitation de l'école maternelle d'Atur en ALSH

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	<b>13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité</b>
Action n°	15
Maître d'ouvrage	<b>Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux</b>
Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre privé externe assurée par l'agence WHa ! et Atelier d'Octobre.
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>            Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Créer un préau</b> au sud le long de la façade pour créer une protection solaire. Ce dispositif permettra également de créer un continuum d'usage des salles d'activités sur l'extérieur et d'avoir un espace extérieur couvert pour jouer.</li> <li>&gt; <b>Repenser et mieux répartir les espaces de la cour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equilibrer les occupations de tous les enfants : filles/garçons, grands/petits, énergiques/calmes</li> <li>• Aménager un terrain de sport décentré, plusieurs espaces de jeu, création de boucle de circulation, de course ou de vélo</li> <li>• Désimperméabiliser et retrouver un sol vivant pour mieux gérer les eaux de pluie et favoriser la biodiversité</li> <li>• Végétaliser la cour, avec des plantes accessibles aux enfants pour rafraîchir et explorer</li> <li>• Créer fraîcheur et protection solaire (planter une palette végétale capable de résister à la sécheresse - feuilles caduques en hiver)</li> <li>• Créer un paysage pour les salles d'activités</li> </ul> </li> <li>&gt; <b>Agrandir le hall d'accueil</b> : Il s'agit de créer un espace généreux et clair avant que les enfants soient répartis dans les différents lieux d'activités.</li> <li>&gt; <b>Etendre le bâtiment à l'Ouest</b> : Cette extension permet d'accueillir la salle de sommeil/motricité. L'espace du personnel, l'infirmérie, la lingerie et des rangements se positionnent sur l'aile Sud-Est entre les cours de récréation. Le lien d'usage avec le reste du groupe scolaire à l'Est sera maintenu depuis l'espace d'accueil.</li> </ul>
Partenaires	<p><b>Partenaires financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat au titre du DSIL 2022 (attribuée)</li> <li>→ CAF (subvention potentielle)</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<p>→ Département de la Dordogne (subvention potentielle)</p> <p><b>Autres partenaires :</b></p> <p>→ La commune</p>																								
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Postes de dépenses</b></th><th><b>Montant HT</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Etudes</td><td>100 000€</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>600 000€</td></tr> <tr> <td>Frais divers</td><td>/</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>700 000€</td></tr> </tbody> </table>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	Acquisition	/	Etudes	100 000€	Travaux	600 000€	Frais divers	/	<b>Total</b>	700 000€												
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>																								
Acquisition	/																								
Etudes	100 000€																								
Travaux	600 000€																								
Frais divers	/																								
<b>Total</b>	700 000€																								
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Financement</b></th><th><b>Montant</b></th><th><b>Dispositif financier mobilisé</b></th><th><b>Décision</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat DSIL 2022</td><td>180 530 €</td><td>DSIL 2022</td><td>attribuée</td></tr> <tr> <td>CAF de la Dordogne</td><td>280 000€</td><td>Contrat</td><td>A solliciter</td></tr> <tr> <td>Département de la Dordogne</td><td>70 000€</td><td>Contrat</td><td>A solliciter</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>140 000€</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td>700 000€</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>	Etat DSIL 2022	180 530 €	DSIL 2022	attribuée	CAF de la Dordogne	280 000€	Contrat	A solliciter	Département de la Dordogne	70 000€	Contrat	A solliciter	Autofinancement	140 000€			<b>Total</b>	700 000€		
<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>																						
Etat DSIL 2022	180 530 €	DSIL 2022	attribuée																						
CAF de la Dordogne	280 000€	Contrat	A solliciter																						
Département de la Dordogne	70 000€	Contrat	A solliciter																						
Autofinancement	140 000€																								
<b>Total</b>	700 000€																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes : 2022</li> <li>Travaux : Octobre 2022</li> <li>Durée des travaux : 8 mois</li> <li>Réception prévisionnelle des travaux : Juin 2023</li> </ul>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Performance énergétique du bâtiment</li> <li>Bien-être des enfants</li> <li>Capacité d'accueil</li> </ul>																								



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLO



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Modernisation de la voie verte : Passerelle de Trélissac

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>2. Développer les mobilités douces</b>
Action n°	802
Maître d'ouvrage	<b>Communauté d'agglomération du Grand Périgueux</b>
Maître d'œuvre	-
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>La voie verte des Berges de l'Isle, dans sa partie centrale, longe la rivière Isle sur les communes de Périgueux et Trélissac. Elle franchit la rivière Isle en deux sites grâce à des ouvrages construits dans les années 2000 pour les piétons et cyclistes.</p> <p>Suite à des diagnostics de sécurité effectués en 2015 et 2017, le Grand Périgueux a pris acte de la nécessité de réhabiliter ces deux passerelles avec le bureau d'études COREDIA, spécialisé dans les ouvrages d'art.</p> 



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

#### Les caractéristiques principales du projet :

Pour cet ouvrage, les travaux à réaliser se répartissent en cinq postes :

- La réfection du platelage et le remplacement des structures porteuses
- Le traitement anticorrosion des gardes corps et le remplacement de la main courante en bois présentant des risques d'échardes. Ainsi, il est proposé de procéder à un traitement anticorrosion, un nettoyage des gardes corps et le remplacement de la main courante bois par de l'acier galvanisé.
- La reprise de la charpente métallique de la structure
- La reprise de l'éclairage LED avec prise en compte de la réglementation PMR.

#### L'impact du projet en matière de transition écologique :

En premier lieu, la Voie verte sur laquelle est positionnée le projet de modernisation de la passerelle constitue l'axe structurant pour favoriser les déplacements à vélo et s'inscrit dans le Schéma Cyclable de l'agglomération en faveur des déplacements en mode doux. Elle offre ainsi une alternative aux transports en voiture et permet de se déplacer pour les trajets domicile-travail tout en agissant en faveur du développement durable.

Par ailleurs, le procédé retenu pour les rampes d'accès de la passerelle jusque dans leur partie haute (Béton Fibré à Ultra-haute Performance (BFUP) est déjà employé pour la réparation et la consolidation de ponts. Cette solution est environ 50 % plus écologique que celles intégrant du béton armé normal. Le bilan carbone est compensé par un volume nécessaire de BFUP réduit par rapport à un béton ordinaire. Il est, d'une part, encore plus respectueux de l'environnement que les mélanges existants et, d'autre part, suffisamment résistant pour remplir une fonction porteuse sur les ouvrages. Il présente d'excellentes propriétés en termes de résistance, de déformabilité, ainsi que de protection contre les fluides et les gaz.

Un éclairage LED de la passerelle sera également mis en place.

L'entretien est enfin facilité avec un impact environnemental amélioré : durabilité des matériaux, nettoyage annuel unique (nombre d'interventions plus faible), recours aux produits limité, etc.

Partenaires

- > Etat au titre de la DETR 2022
- > Commune de Trélissac



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>			
	Acquisition			
	Etudes			
	Travaux			
	Frais divers			
	<b>Total</b>			
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	Etat	178 500€	DSIL 2022	attribuée
	Grand Périgueux	416 500€	Autofinancement	
	<b>Total</b>	<b>595 000€</b>		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>Lancement de la consultation pour les travaux : Mai 2022</li><li>Démarrage des travaux : Septembre 2022</li><li>Durée des travaux : 8 mois</li><li>Réception des travaux : Deuxième trimestre 2023</li></ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>Hausse de la fréquentation de la voie verte</li><li>Sécurisation de la passerelle</li></ul>			



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création d'un espace de biodiversité urbain dans le quartier d'affaires de Périgueux

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	<b>9. Préserver les ressources naturelles du territoire</b>
Action n°	785
Maître d'ouvrage	<b>Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux</b>
Maître d'œuvre	Les études relatives à ce projet sont effectuées en partenariat avec le CEN (Conservatoires d'espaces Naturels).
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a entamé une importante <b>opération de création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) et d'un quartier d'affaires à proximité de la gare de Périgueux</b>. Localisés sur une ancienne friche industrielle polluée, les projets de PEM et de quartier d'affaires permettent de requalifier le secteur tout en favorisant un développement urbain par densification plutôt que par étalement. Cette solution satisfaisante permet ainsi d'éviter une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.</p> <p>L'ambition première du PEM est d'encourager les usagers à se tourner vers des solutions durables de mobilités telles que le bus, le train, le vélo... Véritable lieu de convergence des modes de transports doux, ces aménagements ont fait l'objet d'une évaluation environnementale globale soumise à l'autorité environnementale de l'Etat.</p> <p>A la demande et avec l'appui de l'autorité environnementale, les populations d'espèces à enjeux forts ont dû être reconstituées, protégées, ou déplacées. Ainsi, la création de cet espace de biodiversité urbaine dépasse largement la mise en place des mesures de compensation en proposant l'aménagement volontaire d'un espace de biodiversité, au sein du projet global de quartier d'affaires et de Pôle d'Echange Multimodal.</p>  <p>Parcelle en projet (photo prise du nord vers le sud)</p> <p>Cathédrale Cimetière Voies ferrées Périgueux Gare Future quartier d'affaires Coteaux boisés dominent l'Isle Rue A. Mazères</p>

Le projet de création d'un espace de biodiversité poursuit 3 grands objectifs :



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

- > Une réponse à une obligation légale (Non éligible : L'évaluation environnementale globale effectuée dans le cadre de la création du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et du quartier d'affaires a eu pour conséquence la mise en place de mesures de compensation des impacts du projet. Dans ce cadre, l'implantation d'un nichoir à chiroptères (chauve-souris) et à reptiles est une mesure de compensation importante et nécessaire.
- > Une volonté de maintenir un espace de biodiversité : Malgré une obligation légale et réglementaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a souhaité aller au-delà des mesures imposées par l'autorité environnementale. L'objectif a été de créer un espace de biodiversité urbain afin de gérer et valoriser une parcelle au bout du quartier d'affaires, dans le prolongement du futur pôle Aliénor. Il s'agit là d'une valorisation pertinente et exemplaire d'une partie délaissée du site qui était utilisée pour le stockage et le confinement de terres polluées issues du site du quartier d'affaires.
- > Une volonté pédagogique d'ouvrir au public mais de façon contrôlée: Le site sera principalement fermé au public dans un souci de favoriser l'émergence d'une biodiversité urbaine. Il sera occasionnellement ouvert au public, de façon contrôlée et accompagnée, afin de sensibiliser la population et notamment les scolaires (visite scolaire, journée de la biodiversité ...). La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux souhaite ainsi favoriser la prise de conscience de la nécessité de restauration de la biodiversité par l'ouverture à l'ensemble de la population et aux acteurs locaux.

Le projet a été défini par le Grand Périgueux en partenariat avec le CEN afin de fixer précisément les orientations et les aménagements réalisés. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu afin de faire émerger un projet de référence sur le territoire, respectueux de l'environnement (Faune et Flore) avec de forts impacts pour les usagers et la population.

### Les caractéristiques principales du projet :

Les actions effectuées et envisagées sont les suivantes :

- > **La mise en place d'un abri communautaire pour les chiroptères** (mesure compensatoire - Partie non éligible) : Un diagnostic écologique a été effectué afin de dresser la liste des espèces qu'il était nécessaire de protéger. La mesure vise à installer des nichoirs de substitution au sein de l'espace de biodiversité pour les pipistrelles (commune, de Kuhl, pygmée et de Nathusius). L'installation a été effectuée en juin 2021 en tenant compte des cycles des espèces (repose hivernal, transit, gestation) afin de les perturber le moins possible.
- > **La mise en place d'un espace vert favorable à la biodiversité ordinaire** : Au cœur d'un véritable morceau de ville, à proximité du quartier de la gare, du futur siège du Grand Périgueux, de nombreuses habitations, le Grand Périgueux a fait le choix volontaire d'une véritable végétalisation en créant un espace vert favorable à la biodiversité urbaine.

Les principes d'aménagement de ce projet sont les suivants :

- > Valorisation du merlon d'environ 3 mètres de haut qui a servi à stocker et confiner les terres polluées (sous 50 cm. de terre saine)
- > Une clairière prairiale
- > Maintien des conditions d'ensoleillement de la plateforme haute
- > Maintien des arbres existants (saule, érable, figuier)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création d'une structure arborée étagée</li> <li>&gt; Pas de déblais</li> <li>&gt; Remblais limités à la création d'une rampe d'accès.</li> </ul> <p>Cet espace vert sera enherbé avec un mélange d'espèces prairiales locales, composé de graminées et de dicotylédones. Cette variété floristique permettra à l'entomofaune (insectes) de bénéficier d'une ressource alimentaire la plus variée possible et favorisant donc un maximum d'espèces : insectes pollinisateurs et orthoptères entre autres.</p> <p>Cet espace vert sera ponctué de plantations d'essences locales. Elles seront réparties pour que le milieu reste bien ensoleillé pour l'entomofaune, les reptiles et la flore herbacée.</p>																				
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Conservatoires d'Espaces Naturels</li> <li>▪ La Commune de Périgueux</li> <li>▪ La Région Nouvelle-Aquitaine</li> <li>▪ L'Etat</li> </ul>																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Etudes</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>68 000€</td></tr> <tr> <td>Frais divers</td><td>/</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>68 000€</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Acquisition	/	Etudes	/	Travaux	68 000€	Frais divers	/	<b>Total</b>	<b>68 000€</b>								
Postes de dépenses	Montant HT																				
Acquisition	/																				
Etudes	/																				
Travaux	68 000€																				
Frais divers	/																				
<b>Total</b>	<b>68 000€</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>20 400€</td><td>DSIL 2022</td><td>attribuée</td></tr> <tr> <td>Région Nouvelle Aquitaine</td><td>34 000€</td><td>Appel à projets « Nature et transitions »</td><td>En instruction</td></tr> <tr> <td>CA Grand Périgueux</td><td>13 600€</td><td>Autofinancement</td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>68 000€</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	20 400€	DSIL 2022	attribuée	Région Nouvelle Aquitaine	34 000€	Appel à projets « Nature et transitions »	En instruction	CA Grand Périgueux	13 600€	Autofinancement		<b>Total</b>	<b>68 000€</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	20 400€	DSIL 2022	attribuée																		
Région Nouvelle Aquitaine	34 000€	Appel à projets « Nature et transitions »	En instruction																		
CA Grand Périgueux	13 600€	Autofinancement																			
<b>Total</b>	<b>68 000€</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : En cours</li> <li>• Travaux : de mars 2022 à décembre 2022</li> </ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi annuel pendant 3 ans puis tous les 2 ans</li> </ul>																				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Aménagement des abords de la halte TER de Marsac-sur-l'Isle

<b>AXE</b>	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
<b>OBJECTIF</b>	<b>1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</b>
Action n°	221
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre privée externe en cours d'attribution.
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b>  La navette ferroviaire sera mise en service en juillet 2022  La Région Nouvelle-Aquitaine a, comme le Grand Périgueux, la volonté et l'ambition de développer mais également de renforcer l'offre de service TER péri-urbain sur l'axe ferroviaire Mussidan-Périgueux-Niversac.  A cet effet, les parvis des haltes de Niversac (2019), Boulazac-Isle-Manoire et Razac-sur-l'Isle (2021) ont été aménagés.  Ainsi, conformément aux volontés à l'échelle locale et régionale, l'aménagement de la Halte TER de Marsac-sur-l'Isle est désormais un projet prioritaire en 2022 pour terminer cette démarche vers la multimodalité.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>L'amélioration de la mobilité pour tous au sein du territoire est le principal objectif, d'autant plus fort qu'il impacte tous les autres axes de développement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faciliter les déplacements des habitants est nécessaire pour améliorer l'accès de tous aux équipements et aux services, mais aussi à la formation et à l'emploi. C'est donc un facteur essentiel pour renforcer la cohésion sociale et territoriale.</li> <li>&gt; Offrir une alternative à certaines catégories de population moins mobiles mais qui constituent des cibles prioritaires du Projet de mandat, comme les jeunes ou les personnes âgées.</li> <li>&gt; Développer les centres-bourgs structurants du territoire</li> </ul> <p><b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>  Dans le cadre du Schéma directeur de déplacement, le Grand Périgueux s'est engagé avec la région et la SNCF à mettre en place une navette ferroviaire entre Mussidan et Niversac. Ce projet prévoit la création d'arrêts supplémentaires dont celui du bourg de Marsac sur l'Isle.</p>



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

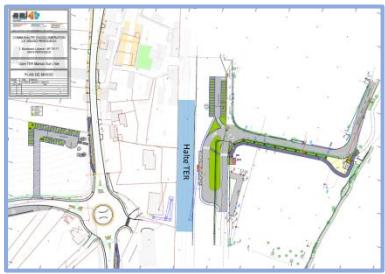
Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Cette halte sera équipée d'une passerelle pour permettre le passage d'un quai à l'autre. Les accès aux quais seront positionnés à proximité de la passerelle pour éviter le transit des piétons sur les quais. Ces travaux, cofinancés par le Grand Périgueux et la Région Nouvelle-Aquitaine seront réalisés au cours du 1er semestre 2022, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF selon les principes de la gare biface.



Les abords de la halte seront sous maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux. Le projet se décompose en deux zones au nord et au sud :

- **Zone Sud** : Le Grand Périgueux aménagera un parking éclairé pour les véhicules légers de 31 places avec la voie d'accès. Un quai de bus sur la RD6089 avec un abri de bus et le mobilier nécessaire sera aménagé.
- **Zone Nord** : Le Grand Périgueux aménagera, dans la zone Nord, un parking éclairé pour les véhicules légers de 28 places. Une voie bus et un quai seront aménagés (mobilier compris).

De plus, des stationnements vélos de type « velobox » ou abri vélo seront créées. La voie verte sera également prolongée et la voirie de l'impasse du vieux moulin sera réaménagée pour adapter la voirie aux flux de circulation.

### L'impact du projet en matière de transition écologique :

L'enjeu est de proposer une alternative performante aux déplacements automobiles et d'encourager de nouvelles pratiques plus durables en faveur des transports collectifs. Avec la navette ferroviaire, le Grand Périgueux mise sur le train (TER) pour développer des modes de déplacement plus durables sur son territoire. Elle facilitera les correspondances entre les zones périurbaines, les secteurs plus ruraux et la ville centre sur un parcours de plus de cinquante kilomètres autour de l'agglomération où sont situés tous les services essentiels et où travaillent, étudient, plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque jour. Accélérateur du développement économique et universitaire, préservant l'environnement, la navette ferroviaire répondra aux enjeux majeurs pour l'avenir. Un parc-relais entièrement gratuit permettra de privilégier le train pour accéder directement au centre-ville de Périgueux sans embouteillage et avec des correspondances à de nombreux moyens de transports : bus, cars scolaires, vélo. L'aménagement sera réalisé dans un souci environnemental et paysager, faisant de cette halte ferroviaire un petit Pôle d'échanges multimodal.

	<p>Les partenaires financiers pour cette opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Etat – Financeur sollicité au titre de la DETR 2022</li><li>&gt; Département de la Dordogne (CD24) : Financement à solliciter</li><li>&gt; Région Nouvelle-Aquitaine : Financement à solliciter</li></ul> <p>Les autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; La commune de Marsac-sur-l'Isle</li><li>&gt; La SNCF (partenaire dans le cadre de la mise en place de la navette ferroviaire)</li></ul>
Partenaires	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

En investissement (HT)				
Coût prévisionnel	Postes de dépenses	Montant HT		
	Etudes	36 000 €		
	Travaux	600 000 €		
	Total	636 000 €		
En investissement (HT)				
Plan de financement	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Etat	120 000 €	DET R 2022	attribuée
	Département	127 200 €	Contrat	Subventions à solliciter
	Région Nouvelle Aquitaine	127 200 €	Contrat	Subventions à solliciter
	CA Grand Périgueux	261 600 €	Autofinancement	
Calendrier	Total	636 000 €		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 1<sup>er</sup> trimestre 2022</li> <li>• Début des travaux : Septembre 2022</li> <li>• Durée des travaux : 6 mois</li> <li>• Réception : 1<sup>er</sup> mars 2023</li> </ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation			



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création d'une voie verte à Notre Dame de Sanilhac

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>2. Développer les mobilités douces</b>
Action n°	784
Maître d'ouvrage	<b>Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux</b> <i>Maître d'ouvrage délégué : Commune de Sanilhac</i>
Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre privée externe attribuée au bureau d'études TEC INFRA
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>A l'occasion du projet de la Commune de Sanilhac de réaliser une piste cyclable entre le Bourg de Notre Dame de Sanilhac et la Zone d'activités Créo@vallée, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a souhaité s'associer à ce projet. L'Agglomération a saisi cette opportunité afin de créer une infrastructure de déplacement continue permettant de relier la Zone d'Activités Créo@vallée au Bourg de Notre-Dame de Sanilhac. Ce nouveau tracé vient répondre à plusieurs problématiques de déplacements depuis le bourg de Notre-Dame-de-Sanilhac, qui regroupe de nombreuses habitations, dont une part importante de logements sociaux.</p> <p>Ainsi, les utilisateurs de voie verte pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Rejoindre le pôle commercial de la Couture, où se trouvent de nombreux commerces et services</li><li>→ Rejoindre un pôle d'emploi conséquent</li><li>→ Rejoindre les lignes de réseaux Péribus, dont les lignes express e6 et e7, qui permettent de rejoindre le centre de Périgueux et le principaux pôle d'emploi (hôpital, cité administrative, etc...) par des lignes conçues pour les actifs.</li></ul> <p>La réalisation de ses deux projets se fera de manière globale par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux à la Commune de Sanilhac. Cette délégation est apparue nécessaire pour davantage d'homogénéité des projets et l'imbrication technique des études et des travaux à réaliser.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>Le projet consiste à créer une nouvelle portion de voie verte, de 3 mètres de large sur une longueur de 846 mètres, au cœur de la zone d'activités Créo@vallée. Le revêtement de surface de la voie verte sera en béton bitumineux semi grenu.</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

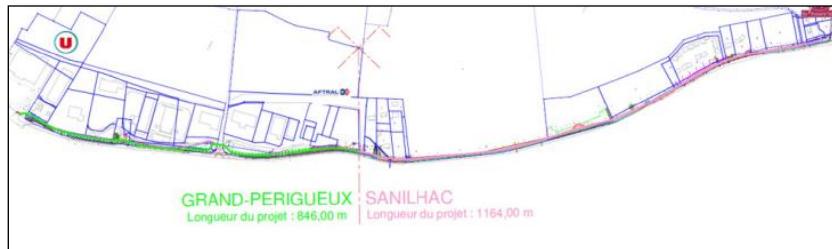
Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



Cette voie cheminera dans un environnement végétal conséquent. Les arbres et végétaux existants seront conservés et taillés pour un usage sécurisé de cette infrastructure. La voie verte traversera 2 accès à la zone d'activité Phébus ; des passages piétons au gabarit PMR seront agencés pour les traversées sécurisées de ces voies véhiculaires. Des collecteurs d'assainissement Eaux Pluviales seront mis en œuvre pour permettre les continuités hydrauliques, et ne pas perturber les écoulements existants. Dans le cadre de ses travaux, le Grand Périgueux apporte une grande importance aux diverses mesures pouvant être mise en œuvre, tant dans la conception que dans la réalisation de ce projet, pour limiter l'impact sur l'environnement.

Partenaires	<u>Partenaires financiers</u> : Etat au titre du DSIL 2022 (attribuée) <u>Autres partenaires</u> : Commune de Sanilhac																
Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td><td>/</td></tr> <tr> <td>Etudes</td><td>11 000€</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>129 000€</td></tr> <tr> <td>Travaux d'aménagements paysagers</td><td>15 000€</td></tr> <tr> <td>Frais divers</td><td>5 000€</td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>160 000€</b></td></tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	Montant HT	Acquisition	/	Etudes	11 000€	Travaux	129 000€	Travaux d'aménagements paysagers	15 000€	Frais divers	5 000€	<b>Total</b>	<b>160 000€</b>		
Postes de dépenses	Montant HT																
Acquisition	/																
Etudes	11 000€																
Travaux	129 000€																
Travaux d'aménagements paysagers	15 000€																
Frais divers	5 000€																
<b>Total</b>	<b>160 000€</b>																
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td><td>38 738 €</td><td>DSIL 2022</td><td>attribuée</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>121 262 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><b>Total</b></td><td><b>160 000€</b></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	38 738 €	DSIL 2022	attribuée	Autofinancement	121 262 €			<b>Total</b>	<b>160 000€</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision														
Etat	38 738 €	DSIL 2022	attribuée														
Autofinancement	121 262 €																
<b>Total</b>	<b>160 000€</b>																
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2022</li> <li>Durée des travaux : 6 mois, dont 1 mois de préparation</li> <li>Réception des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2022</li> </ul>																
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse de la part modale du vélo</li> </ul>																



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### Création d'une voie verte dans la zone d'activités Economiques EPICENTRE à Boulazac-Isle-Manoire

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>2. Développer les mobilités douces</b>
Action n°	745
Maître d'ouvrage	<b>Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux</b>
Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre effectuée en interne par les services du Grand Périgueux
Description de l'action	<p><b>Le contexte du projet :</b></p> <p>L'Agglomération développe son réseau cyclable depuis de nombreuses années et a ainsi créée la Voie Verte du Manoire et la Voie Verte des Berges de l'Isle. La réalisation d'une Voie Verte reliant ces 2 tronçons est apparu nécessaire au regard des besoins recensés.</p> <p>De plus, de nombreux équipements communautaires de mobilité douce ont été créés, à proximité, comme par exemple la halte TER de Boulazac qui permet une multi-modalité des modes de transports (navette ferroviaire, vélo, covoiturage). La création de cet itinéraire permettra de créer une continuité dans la démarche de mobilité de l'agglomération. Cette voie verte permettra également de créer un itinéraire doux vers le Campus de la formation qui accueille de nombreux étudiants, n'ayant pour la plupart, pas d'autre moyens de locomotion que le vélo ou la marche.</p> <p><b>Les caractéristiques principales du projet :</b></p> <p>Le prolongement de la voie verte permettra de concevoir et d'aménager un nouvel itinéraire cyclable en site propre, en 2 sections, de 3 mètres de large :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La première section sera de 500 mètres : Il s'agit ici d'une piste sécurisée de type voie verte en enrobé.</li><li>• La seconde section sera de 1 350 mètres : Il s'agit ici d'une piste sécurisée de type voie verte en enrobé, sur trottoir.</li></ul> <p>Le Grand Périgueux dispose à ce jour d'une maîtrise foncière totale pour réaliser ce projet.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etat</li><li>▪ Commune de Boulazac-Isle-Manoire</li></ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>		
	Acquisition			/
	Etudes			17 360€
	Travaux			555 000€
	Frais divers			/
	<b>Total</b>			572 360€
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	Etat AAP Fonds vélo	171 826€	Plan France Relance Vélo	attribué
	Région Nouvelle-Aquitaine	286 180€		
	CA Grand Périgueux	114 354€	Auto financement	
	<b>Total</b>	<b>572 360€</b>		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage des travaux : Juin 2022</li> <li>• Durée des travaux : 7 mois</li> <li>• Réception des travaux : Début 2023</li> </ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse de la part modale des moyens de mobilités douces telles que le vélo</li> <li>• Hausse de la fréquentation de la voie verte.</li> </ul>			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOV**

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE DE MOBILITES DURABLES

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</b>
Action n°	749
Maître d'ouvrage	<b>Communauté d'Agglomération LE GRAND PERIGUEUX</b>
Maître d'œuvre	L'équipe de maîtrise d'œuvre n'a pas été désignée à ce stade.
Description de l'action	<p><b><u>Le contexte du projet</u></b></p> <p>L'obsolescence de l'actuel dépôt de bus et l'impossibilité d'engager sur site sa nécessaire modernisation ont conduit à engager un <b>projet de relocalisation et de construction d'un nouveau dépôt de bus moderne avec un réel rôle de plateforme logistique adaptée aux mobilités durables</b>.</p> <p>Ainsi, la proximité avec le Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Périgueux a semblé une évidence à plusieurs titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une telle localisation permet de <b>réduire considérablement les distances de « haut le pied »</b>, c'est-à-dire la distance parcourue par le bus à vide pour aller prendre son service.</li> <li>• La proximité entre le dépôt et le réseau permet également <b>d'améliorer l'efficacité de l'offre de transport</b>.</li> </ul> <p><b><u>Les caractéristiques principales du projet</u></b></p> <p>En termes d'exemplarité environnementale, comme pour l'ensemble des projets qu'il porte, le Grand Périgueux souhaite faire de ce site un modèle en la matière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des <b>ateliers adaptés à l'entretien de la flotte de bus et évolutifs pour s'adapter aux énergies nouvelles</b></li> <li>• Des <b>ateliers nécessaires à l'entretien de la flotte de vélo</b>.</li> <li>• Des <b>bureaux</b> qui accueilleront les personnels en charge de la régulation du réseau et du pilotage de la mobilité</li> <li>• Des <b>locaux pour le personnel</b> (vestiaires, réfectoires, salles de repos, ...)</li> <li>• Des <b>zones de stationnement pour les bus</b></li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPIC Périmou' : L'ouvrage lui sera remis en qualité d'exploitant du nouveau lieu pour assurer la logistique afférente au parc de bus.</li> <li>• La ville de Périgueux</li> </ul>
-------------	--

Coût prévisionnel	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>		
	Acquisition		662 782 €	
	Etudes		546 000 €	
	Travaux		3 619 912 €	
	Frais divers		370 000 €	
	<b>Total</b>		<b>5 198 694 €</b>	
Plan de financement	<b>En investissement (HT)</b>			
	<b>Financeur</b>	<b>Montant</b>	<b>Dispositif financier mobilisé</b>	<b>Décision</b>
	Etat	400 000 €	Fonds Friche	Attribué
	Etat	500 000 €	DSIL 2023	A solliciter
	Région Nouvelle-Aquitaine	500 000 €		A solliciter
	Autofinancement	3 798 694 €		
	<b>Total</b>	<b>5 198 694 €</b>		
Calendrier	Date de début de l'opération : 01/09/2022 Date de fin : 31/06/2025			
	<b>Etapes du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études ne sont pas encore initiées mais débuteront en septembre 2022.</li> <li>• La date prévisionnelle de début des travaux de démolition est septembre 2022</li> <li>• Date de livraison du projet global : 2025</li> </ul>			
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des temps de parcours des bus, avant prise de service Réduction des retards des bus déployés			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

**SLOV**

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

### REQUALIFICATION DE L'ILLOT SAINT GERVAIS DANS LE QUARTIER DE LA GARE (PERIGUEUX)

AXE	1/ La connectivité du territoire et son désenclavement
OBJECTIF	<b>1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux</b>
Action n°	225
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX</b>
Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre privé externe – Consultation à venir.
Description de l'action	<p><b><u>Le contexte du projet :</u></b>  La communauté d'agglomération du Grand Périgueux entame une démarche globale de requalification de logements vacants et/ou indignes dans le quartier de la gare de Périgueux afin d'accueillir un programme privé de logements. Au cœur du quartier de la gare de Périgueux en reconversion et à proximité du pôle d'échange multimodal de la gare de Périgueux, l'<b>îlot St Gervais</b> va ainsi faire l'objet d'une requalification (3500 m<sup>2</sup>). Il est situé entre le rue Denis Papin, la rue Saint Gervais, et le faisceau des voies SNCF.</p> <p>Il s'agit de ramener de la vie dans ce quartier dégradé, de la mixité sociale, de retrouver et de conforter les commerces et les services de proximité. Plus spécifiquement, ces requalifications doivent permettre d'accompagner l'activité de la gare, le tout en améliorant nettement la qualité urbaine perçue et vécue par les habitants et les usagers de la gare. Nous sommes donc bien dans une démarche globale de requalification du quartier de la gare de Périgueux, cœur de l'agglomération du Grand Périgueux, point névralgique au croisement des politiques de mobilités, d'habitat, et de développement économique.</p> <p><b><u>Les caractéristiques principales du projet :</u></b>  Le quartier est actuellement quasi intégralement bâti, occupé par d'anciens bâtiments de faubourg dans un état très hétérogène et parfois très dégradé, ainsi que par deux anciens entrepôts SNCF et La Poste. L'habitat indigne y est très présent, avec la présence d'un « marchand de sommeil ». Les commerces qui occupent certains pieds d'immeubles sont vieillissants et pour certains vacants.</p> <p>Il est donc apparu nécessaire d'intervenir sur cet îlot afin d'envisager sa requalification. Pour se faire, une <b>convention opérationnelle</b> a été signée avec l'<b>Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine</b> afin qu'il puisse procéder aux acquisitions d'opportunité. Par ailleurs, l'îlot présente un <b>potentiel en termes de développement économique</b>. Les premières projections permettent d'envisager une <b>surface de plancher entre 6000 et 7000 m<sup>2</sup></b>.</p>



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220630-DD2022\_073-DE

SLOV

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	<p>Pour ce projet situé stratégiquement à proximité de la gare, une mixité d'usage pourrait être envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>× La création de nouveaux logements</li><li>× La création d'un hôtel permettant de proposer une offre complémentaire à l'actuelle et d'envisager une montée en gamme</li><li>× Des commerces de proximité</li><li>× Un tiers lieu</li></ul> <p>Ce projet, qui sera <b>construit sous la nouvelle réglementation énergétique</b>, pourra également être un <b>modèle en termes de consommation énergétique, de bilan carbone mais également dans la résilience du quartier et son adaptation au changement climatique</b>.</p> <p>L'opération de requalification de la friche sera réalisée par le Grand périgueux, puis les terrains seront cédés à un promoteur, qui réaliseront l'opération de construction.</p>																				
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>× Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux : Maître d'ouvrage</li><li>× L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA)</li><li>× La ville de Périgueux</li></ul>																				
Coût prévisionnel	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"><thead><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Acquisition</td><td>2 537 000 €</td></tr><tr><td>Etudes</td><td>157 500 €</td></tr><tr><td>Travaux (Grosse démolition etc.)</td><td>952 600 €</td></tr><tr><td>Frais divers</td><td>244 000 €</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>3 891 100 €</b></td></tr></tbody></table>	Postes de dépenses	Montant HT	Acquisition	2 537 000 €	Etudes	157 500 €	Travaux (Grosse démolition etc.)	952 600 €	Frais divers	244 000 €	<b>Total</b>	<b>3 891 100 €</b>								
Postes de dépenses	Montant HT																				
Acquisition	2 537 000 €																				
Etudes	157 500 €																				
Travaux (Grosse démolition etc.)	952 600 €																				
Frais divers	244 000 €																				
<b>Total</b>	<b>3 891 100 €</b>																				
Plan de financement	<p><b>En investissement (HT)</b></p> <table border="1"><thead><tr><th>Financeur</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr></thead><tbody><tr><td>Etat</td><td>400 000 €</td><td>Fonds Friche</td><td>Attribué</td></tr><tr><td>Vente</td><td>1 750 000 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>1 741 100 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>3 891 100 €</b></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Etat	400 000 €	Fonds Friche	Attribué	Vente	1 750 000 €			Autofinancement	1 741 100 €			<b>Total</b>	<b>3 891 100 €</b>		
Financeur	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																		
Etat	400 000 €	Fonds Friche	Attribué																		
Vente	1 750 000 €																				
Autofinancement	1 741 100 €																				
<b>Total</b>	<b>3 891 100 €</b>																				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquisitions et relogement : En cours</li><li>• Réception : 31 décembre 2023</li></ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	Le nombre de mètres carrés requalifiés																				